UNIVERSITÉ DE LIÉGE

Année académique 1881-1882.

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

17 OCTOBRE 1881.

DISCOURS & RAPPORT

DE

M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

VISITE DE LL. MM. LE ROI & LA REINE.

PROGRAMME DES COURS. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

LIÉGE

IMPRIMERIE DESOER, LIBRAIRE

—

1881

BIBLIOTHÈQUE

DU RECRUTEMENT DU CORPS ENSEIGNANT

ET

DE L'ORGANISATION DE LA HIÉRARCHIE UNIVERSITAIRE

DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liége, le 17 octobre 1881

PAR M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

MESSIEURS,

L'accueil qui a été fait aux considérations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre sur plusieurs graves questions relatives à l'enseignement supérieur, m'encourage à continuer l'exposé des réformes que son organisation réclame en Belgique.

Il y a deux ans, je recherchais quel devait être le principe générateur de l'enseignement public dans un pays constitué comme le nôtre. L'enseignement des Universités de l'État est *laïque*; il doit être une véritable école de respect : respect du droit, respect des grands pouvoirs de l'État, respect des bases essentielles de l'ordre social, respect de l'homme, de sa conscience et de toutes ses facultés primordiales, culte enfin de ce qu'un grand orateur a appelé les impérissables principes de la liberté humaine.

L'année dernière, j'insistais sur l'évolution des méthodes dans l'enseignement supérieur, sur les remarquables progrès qu'elles ont accomplis, sur la part qu'ont prise, dans les sciences d'observation, les exercices pratiques et la coopération de plus en plus active de l'étudiant; je faisais remarquer la nécessité d'appliquer les méthodes nouvelles aux sciences philosophiques et juridiques et d'étendre le domaine de l'enseignement universitaire.

A la suite de mes prédécesseurs, je faisais ressortir de nouveau l'urgence de doter enfin notre Université des installations matérielles qui sont établies ou en voie d'exécution dans tous les pays qui nous entourent, urgence d'ailleurs parfaitement comprise par le gouvernement, si elle ne l'est pas toujours par l'opinion publique.

Mais il ne suffit pas d'avoir des programmes irréprochables, de posséder des locaux et des collections au niveau du progrès des sciences : il faut, dans le corps universitaire, entretenir la force vitale; il faut conserver à son organisme l'âme qui doit le pénétrer; il faut maintenir le personnel enseignant à la hauteur de sa grande mission.

S'il est une vérité banale en matière d'enseignement, c'est que tant valent les maîtres, tant vaut l'institution. La question qui domine toutes les

autres, c'est donc celle du recrutement du corps enseignant. Elle est elle-même intimement liée à la question de l'organisation de la hiérarchie universitaire, à celle de la constitution de l'autorité dirigeante.

C'est de ces deux points essentiels, Messieurs, que je demande la permission de vous entretenir aujourd'hui. Je sais d'ailleurs que si la critique est aisée, l'art est difficile; mais il me paraît de grande utilité d'agiter et de bien préciser les problèmes à résoudre. Mon vœu serait que ceux qui trouveront défectueuses les solutions que j'indique, voulussent s'attacher à en produire de meilleures.

*
* *

Le choix d'un professeur est un acte d'une extrême gravité et dont l'importance n'est pas assez généralement comprise. Pendant trente ans et plus, les étudiants qui se succèdent peuvent être exposés à subir un enseignement défectueux, parfois même stérile, au grand détriment des études et de l'Université, et sans qu'on ait jusqu'ici créé des moyens efficaces de remédier à cette fâcheuse éventualité.

La nomination des professeurs doit donc être entourée des plus sérieuses garanties.

Or, chose assez étrange, tandis qu'en Belgique les Universités de l'État ont à lutter contre des difficultés ignorées dans tous les autres pays, tandis qu'une organisation forte devrait leur assurer la cohésion et la vie corporative compatible avec nos lois, on n'a pas sérieusement défini et coordonné les attributions des diverses autorités préposées à l'enseignement supérieur et spécialement pour tout ce qui concerne le recrutement du corps enseignant.

Je commence par déclarer, pour rendre hommage à la vérité et sans y mettre la moindre précaution oratoire, que la critique que je vais faire du système ne s'applique nullement aux actes des autorités actuelles. L'accord le plus complet n'a cessé de régner entre le recteur, l'administrateur-inspecteur et l'administration centrale pour seconder activement M. le ministre de l'instruction publique dans son dévoûment à la prospérité de l'Université de Liége.

Mais cette situation si favorable tient aux personnes et peut être profondément modifiée par l'effet des événements politiques.

Nos Universités doivent être autant que possible à l'abri des éventualités qui peuvent y introduire des éléments insuffisants ou même nuisibles, et y

semer des germes de défiance et d'affaiblissement.

Les mesures les plus graves ont parfois été prises, les nominations les plus importantes ont été faites sur l'avis, tantôt du recteur, tantôt de l'administrateur, tantôt sur les propositions de l'administration centrale, tantôt enfin par l'initiative personnelle du ministre, subissant quelquefois des préoccupations ou des pressions qui n'étaient pas inspirées par le véritable intérêt de l'enseignement public.

L'action du corps enseignant dans les nominations n'intervient officiellement que par le recteur, dignitaire temporaire, qui ne peut par conséquent ni introduire ni maintenir des traditions, ni suivre dans le stage de leur carrière les jeunes gens qui révèlent des aptitudes sérieuses pour l'enseignement supérieur. Ajoutons que ni la loi ni les règlements n'obligent le ministre à le consulter.

A côté du recteur se trouve l'administrateur-inspecteur, fonctionnaire permanent, dont les pouvoirs, en dehors de tout ce qui concerne les locaux, les collections et le personnel administratif, sont mal définis, et ont amené dans le passé des conflits avec le recteur et le corps professoral. Actuellement, on a diminué les inconvénients de la situation en nommant, pour remplir les fonc-

tions d'administrateur à Liége et à Gand, des hommes distingués par leur science et appartenant à l'enseignement.

L'administration centrale est et doit être sous l'action directe du ministre et elle n'est pas toujours assez en contact avec les intérêts multiples à apprécier.

Je me hâte d'ajouter que dans un pays de bon sens pratique comme le nôtre, les vices du système actuel sont loin d'avoir produit tous les mauvais résultats qu'on pourrait redouter. Les cas où des mesures regrettables ont été prises sont peu nombreux, à Liége surtout.

Néanmoins, les Universités de l'Etat, on le reconnaît, depuis que la loi de 1876 leur a rendu plus d'indépendance, doivent jouir d'une autonomie plus grande, être animées d'un esprit de corps plus actif, posséder plus de garanties et assumer aussi une responsabilité plus haute en ce qui concerne les nominations dans le corps enseignant.

Dans ce but, il faut constituer dans leur sein une autorité ayant à la fois la compétence et la permanence, jouissant de l'indépendance compatible avec nos institutions, placée assez près des intérêts à sauvegarder pour les comprendre, assez identifiée avec eux pour les défendre, ayant une

suffisante autorité morale vis-à-vis du gouvernement, du public et du corps enseignant, et pouvant enfin établir et maintenir la suite dans les desseins, tant pour assurer le recrutement du corps professoral que pour veiller aux progrès de la science et de l'enseignement.

Une semblable autorité existe dans toutes les Universités qui ont acquis une sérieuse importance.

Parfois elle est dans les mains d'un seul homme, comme à Louvain, où le recteur est permanent et devient un véritable directeur ne relevant que de l'épiscopat. Mais cette forme autocratique n'est pas compatible avec la liberté scientifique ; elle n'est possible qu'avec la discipline qu'impose soit le dogme catholique, soit un pouvoir despotique. — Des faits récents ont prouvé que, même dans ces conditions, elle présente encore de graves inconvénients.

On ne peut placer l'autorité dans le corps professoral tout entier. Il est trop nombreux, composé d'éléments trop divers et parfois trop spéciaux pour qu'il puisse administrer avec suite et statuer sur les questions de personnes.

La solution qui s'impose consiste à placer le pouvoir principal dans un Collége assez nombreux et assez bien choisi pour être éclairé et indépendant,

assez restreint pour que les questions personnelles puissent y être traitées librement, renouvelable pour échapper à la routine, mais par fractions successives pour maintenir les traditions.

Avant 1830, les Universités belges possédaient le Collége des curateurs, qui s'est maintenu en Hollande et y a été confirmé par la loi de 1876. Ce Collége était composé, dit l'art. 164 du règlement organique de 1816, « de cinq personnes distinguées » autant par leur amour pour les lettres et les » sciences que par le rang qu'elles tiennent dans la » société. »

Les membres étaient pris en dehors du corps enseignant et étaient aidés par un secrétaire-inspecteur ayant voix délibérative et chargé de la partie spécialement administrative des Universités.

Le Collége des curateurs avait dans ses attributions la surveillance de la stricte exécution des lois et règlements, le soin de s'assurer qu'aucune branche de l'enseignement n'était en souffrance ; il veillait aux bâtiments et aux collections, dressait le budget annuel, et enfin, ce qui est essentiel, quand une chaire venait à vaquer, il proposait deux candidats entre lesquels le Roi arrêtait son choix.

Ce Collége avait donc, en réalité, la haute direc-

tion de l'Université, qui s'exerçait surtout par le président et le secrétaire-inspecteur.

La loi belge de 1835 a supprimé le Collége des curateurs ; une partie de ses attributions a été conférée à l'administrateur-inspecteur ; mais on n'a rien coordonné et notamment rien stipulé pour le choix des professeurs.

On n'a voulu prévoir aucune procédure, aucune garantie ; on a cru que le pouvoir du ministre devait être sans contrepoids autre que sa responsabilité devant les Chambres et devant le pays.

En Allemagne, les Universités ont ce qu'on appelle le *Sénat restreint*, qui porte en Suède la qualification de *Consistoire mineur*.

A Berlin, le Sénat restreint comprend le recteur (annuel), le juge spécial (permanent), le prorecteur, les doyens des quatre Facultés et *cinq* sénateurs, élus par leurs collègues et répartis fort inégalement entre les Facultés ; en tout 12 membres.

Les autres Universités prussiennes ont un curateur permanent ; à Berlin, siége du gouvernement, le recteur en fait les fonctions.

Les Facultés présentent des candidats aux chaires professorales. Les autorités supérieures donnent leur avis, et le gouvernement fait les nominations en s'écartant fort rarement des propositions des Universités.

A Upsal, *le Consistoire mineur* comprend le recteur, le pro-recteur et cinq professeurs pris dans les cinq Facultés et nommés pour *trois ans* par le Conseil académique.

En France et en Italie, un Conseil supérieur et central de l'instruction publique a la haute main sur les établissements d'enseignement supérieur.

En France, la section de droit de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, qui compte des professeurs très-distingués, après s'être prononcée pour la juxtaposition des Facultés, comme cela existe dans tous les autres pays, propose de constituer *un Conseil universitaire* chargé de représenter chaque Université dans ses principales attributions. Ce Conseil serait ainsi composé : le recteur, le pro-recteur, les doyens et deux délégués de chacune des Facultés. Ce Conseil serait élu pour six ans et renouvelable par moitié tous les trois ans.

Le recteur et les doyens seraient nommés pour trois ans et rééligibles une seule fois.

Le gouvernement serait représenté près de l'Université par le recteur d'académie.

A Bruxelles, le Conseil d'administration compte 21 membres, comprenant le bourgmestre, l'administrateur, le recteur, le pro-recteur, puis 5

délégués des Facultés et 10 membres représentant les autorités provinciales et communales, les hospices, les fondateurs, etc.

Nos Universités de l'État possèdent un collége des assesseurs composé du recteur, des doyens des Facultés et du secrétaire du Conseil académique.

Les doyens, ainsi que le secrétaire, qui sont annuels, sont nommés à tour de rôle; aussi les attributions de ce collége sont-elles fort restreintes, et à moins de le modifier profondément on ne pourrait guère les étendre.

Le collége des assesseurs transformé, ou le Conseil universitaire devrait se composer de membres ayant un mandat de plusieurs années.

Pour fixer les idées et sans prétendre donner une formule irréprochable, je me hasarde à exposer celle qui, en Belgique, me paraîtrait la plus satisfaisante.

Le collége des assesseurs serait composé du recteur, du pro-recteur et de huit délégués, pris deux dans chaque Faculté et nommés, soit par le Conseil académique, soit partiellement par les Facultés, surtout si le décanat cessait d'être annuel.

Les mandats seraient de quatre ans et renouvelables une seule fois. Chaque année le mandat de deux membres cesserait.

Le collége des assesseurs serait, comme l'ancien collége des curateurs, aidé d'un secrétaire-inspecteur ou secrétaire-général nommé par le Roi, ayant voix délibérative et ayant sous sa direction le personnel administratif, le matériel et le régime économique de l'Université.

Le collége des assesseurs aurait comme principale attribution de donner son avis sur toutes les nominations et promotions dans le corps enseignant; il veillerait, de concert avec le recteur, à l'exécution des lois, des règlements et des programmes, à la régularité des leçons et à la discipline.

La hiérarchie essentielle de l'Université comprendrait donc le recteur, le Conseil universitaire ou collége des assesseurs, les Facultés dont les attributions devraient être précisées, le Conseil académique. La partie administrative des fonctions de l'administrateur-inspecteur serait remplie par le secrétaire-général; la partie de l'inspection par le directeur-général de l'enseignement supérieur. A Berlin, le curateur est supprimé à cause de la proximité de l'administration centrale; en Belgique, cette proximité existe aussi en fait.

*
* *

Après cet exposé, j'arrive au recrutement du

corps professoral, qui est un point si essentiel et en même temps si défectueux de notre organisation universitaire.

Je n'ai pas besoin d'insister de nouveau sur l'extrême importance des nominations dans le corps enseignant et sur la grande responsabilité qui pèse sur ceux qui proposent et font les choix.

Ce qui aggrave les difficultés en Belgique, c'est que trop souvent, quand une chaire devient vacante, il ne se présente pour l'occuper personne qui ait fait ses preuves.

Cette situation a des causes multiples qu'il faut savoir apprécier sans illusion, et sans réticences, parce qu'elle appelle toute la sollicitude des pouvoirs publics.

La Belgique ne possède que deux Universités de l'État : c'est à de longs intervalles que dans chaque spécialité scientifique, des chaires sont à conférer. La perspective d'une longue attente, jointe à l'instabilité des autorités qui proposent et font les nominations, détourne de la carrière professorale beaucoup de jeunes gens des mieux doués.

Ce qui rend cet inconvénient plus grave encore, c'est que la Belgique est un pays riche, où les hommes d'intelligence et de travail sont sollicités vers les carrières actives de l'industrie, du com-

merce, des affaires, du barreau, de la pratique médicale, etc., carrières qui leur assurent une rémunération plus immédiate et souvent plus avantageuse.

Par cette raison aussi les carrières scientifiques sont moins honorées que dans d'autres pays.

Il est un fait souvent constaté d'ailleurs : c'est que, par l'ensemble de ces causes, l'esprit scientifique n'est pas assez développé en Belgique ; c'est que les jeunes gens, même les mieux doués, savent rarement s'astreindre aux efforts persévérants qu'exige la noble ambition de se faire une place distinguée dans le monde intellectuel.

Je serais cependant injuste si je ne constatais qu'il y a, sous ce rapport, de sérieux progrès dans les sciences d'observation et d'application.

L'Université de Liége compte des travailleurs vaillants et d'un mérite distingué dans les jeunes gens sortis des cours qui s'occupent de ces sciences.

Mais dans les études où les exercices pratiques ne viennent pas seconder l'enseignement oral, on trouve plus rarement chez les jeunes diplômés la volonté de compléter leurs études et de se livrer à des travaux personnels qui leur permettent de servir avec distinction leur pays.

Sans doute il est sorti de nos diverses Universi-

tés des avocats brillants, des hommes politiques éminents, des magistrats éclairés, des professeurs de grand mérite; mais quand on jette les yeux sur la longue liste des avocats des grandes villes et qu'on cherche à compter, parmi tant de jeunes gens sans occupation sérieuse, ceux qui ont fait un travail attestant des recherches, de l'initiative, une activité intellectuelle quelque peu énergique et féconde, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse patriotique.

Nous reconnaissons qu'il est beaucoup moins facile de faire des découvertes intéressantes dans les sciences philosophiques et juridiques que dans les sciences qui ont pour objet le domaine inépuisable de la nature; mais cependant que de questions importantes surgissent chaque jour dans la législation politique, industrielle, commerciale! quel vaste sujet de recherches présentent les questions sociales, économiques, internationales! quelles études attrayantes offrent l'histoire, la géographie, la littérature, la philosophie, etc.!

Que font cependant tant de jeunes diplômés des 24 heures que chaque jour Dieu leur donne? Oisifs ou peu occupés, devenus impuissants et stériles après quelques années d'inaction, ils s'étonnent qu'on ne les appelle pas à des fonctions dans l'en-

seignement, dans la magistrature, dans les corps électifs.

Pour aspirer à une chaire universitaire, il faut sans doute avoir été un bon étudiant ; mais il faut beaucoup plus : il faut apporter la preuve qu'on peut être un maître.

On s'imagine facilement que si l'on parvient à égaler ses devanciers, on sera à la hauteur de sa mission. C'est une erreur profonde. Les sciences marchent et se transforment ; le milieu social dans lequel toutes les institutions vivent et se meuvent se développe et se modifie.

Les applications des sciences font des pas de géant ; les problèmes économiques et politiques appellent le concours de grandes intelligences et de grands caractères ; il faut des classes dirigeantes préparées, trempées, pour vivre dans l'atmosphère agitée des sociétés modernes ; c'est pour chacun aussi la condition d'une existence utile et honorable.

Certes, le Corps professoral qui a formé la forte génération de 1830 était très distingué. Cependant l'enseignement universitaire actuel est incomparablement supérieur à celui du régime hollandais, sans que pour cela les professeurs aient plus de mérite. Il faut que ceux qui nous succéderont sachent se maintenir au niveau qu'exige la marche ascensionnelle du monde social et scientifique.

Pour occuper une chaire universitaire, il faut donc la science ; mais pas seulement la science que la patience donne, mais la science vivante qui résulte de travaux personnels et qui est accompagnée du talent de la communiquer.

Comment favoriser l'acquisition de ces qualités essentielles, et s'assurer qu'elles existent chez ceux qui désirent se livrer à l'enseignement supérieur ?

Les Universités allemandes ont depuis longtemps une excellente institution : celle des *privatdocenten ;* mais l'Allemagne présente des conditions qui ne peuvent se rencontrer en Belgique.

Elle possède de nombreuses universités : vingt-trois dans l'Empire allemand et douze en Autriche et en Suisse, dans lesquelles on enseigne en allemand. Tout jeune savant qui se distingue est certain, après quelques années, d'être appelé à une chaire.

La liberté d'apprendre *(Lernfreiheit)* permet aux étudiants de suivre les cours qu'ils préfèrent sans que le régime des examens y fasse obstacle.

Le pays, moins riche que la Belgique, offre moins de carrières lucratives aux jeunes gens bien doués, et la carrière professorale y est beaucoup plus honorée et plus recherchée.

Enfin les traditions, les installations et les publi-

cations favorisent de toutes les manières les vocations scientifiques.

En Belgique, l'institution des *privat docenten*, excellente en elle-même, ne produira jamais que de médiocres résultats! Les examens faits devant les professeurs sont un obstacle au libre choix des cours; les hommes capables s'astreindront difficilement à faire, pendant des années, des leçons sans être rétribués et avec peu de sécurité pour l'avenir.

Il n'y a, je pense, et cette opinion est aussi celle de collègues expérimentés, qu'un moyen d'assurer en Belgique le recrutement des professeurs universitaires : c'est de favoriser les vocations scientifiques par des missions à l'étranger et surtout par la création près de nos Universités de positions qui permettraient aux jeunes gens doués d'aptitudes spéciales de faire leurs preuves et d'être rétribués en cas de succès.

Mais les ministères changent, les recteurs sont temporaires, les administrateurs ne peuvent engager l'avenir; il faut donc nécessairement une autorité assez influente et assez permanente pour inspirer confiance et sécurité à ceux qui ont les qualités requises.

Il existe déjà partiellement des postes de sta-

giaires : ce sont ceux d'assistants pour les cours où il y a des exercices pratiques ; il y aurait pour les cours qui ne comportent pas des expériences, à créer des chargés de conférences.

Puis au-dessus de ces positions temporaires et en attendant qu'une chaire soit vacante, des places d'agrégés ou de *professeurs-adjoints* (1) pour les jeunes gens qui se seraient spécialement distingués.

Les professeurs-adjoints ou agrégés auraient pour mission de traiter certaines matières spéciales ou de venir en aide aux professeurs dont les cours pourraient se trouver en souffrance.

Enfin, dans les cas particuliers où il faut créer un enseignement nouveau ou pourvoir à une chaire vacante, et lorsque l'on ne trouve pas en Belgique des candidats réunissant les conditions désirables, il faut savoir résolûment s'adresser à des savants étrangers, si ceux-ci ont des titres incontestablement supérieurs.

*
* *

Ici vient se poser une question qui s'agite pério-

---

(1) En Suède, les professeurs-*adjoints* sont des professeurs hors cadres, mais rétribués, faisant des cours facultatifs ou des parties de cours obligatoires pour lesquelles ils s'entendent avec les professeurs titulaires.

diquement en Belgique, et que je vous demande la permission d'aborder avec une entière franchise.

Quand il s'agit de l'enseignement supérieur, quand il s'agit de cet intérêt vital pour l'avenir d'une nation, la nécessité de ne pas limiter les choix aux nationaux s'impose tellement que la loi l'a reconnue par une exception spéciale et qu'elle est admise même dans les plus grands pays.

On l'a dit depuis longtemps : la science n'a pas de frontières; elle ne connaît ni les protections douanières, ni les murailles chinoises. Si les lettres forment une république, on peut dire que les savants du monde entier ne forment qu'une famille; ils n'éprouvent qu'un regret, c'est que la diversité des langues entrave la confraternité de leurs relations.

Comme le savant M. Stas le disait dans cette même salle, il y a trois ans, lors de la manifestation en l'honneur de M. Schwann :

« Alors comme aujourd'hui, l'admission d'un » étranger (M. Schwann), dans une Université de » l'Etat ne fut pas sans provoquer un certain mé- » contentement et sans soulever quelques critiques. » Bien que nos Universités ne fussent pas organi- » sées comme elles le sont actuellement, les sug- » gestions d'un *nationalisme étroit* tendaient à

» exclure de la carrière universitaire les savants » nés hors du pays. Aussi ne puis-je m'empêcher » de rendre ici un public hommage à ceux de nos » hommes d'Etat qui ont sacrifié, sans hésiter, à » l'intérêt national les intérêts de leur propre popu- » larité pour doter nos Universités de professeurs » éminents. Ils ont compris que le développement » intellectuel de notre pays ne dépendait pas seule- » ment de l'organisation de l'enseignement, mais » encore et surtout de la valeur du corps ensei- » gnant, de son esprit d'initiative et de l'exemple » qu'il donne par ses travaux. Nous avons le droit » d'espérer que le même sentiment ne cessera » d'inspirer les autorités qui président aux desti- » nées de l'enseignement supérieur : c'est lui, nous » n'en doutons pas, qui, dans l'avenir comme dans » le passé, déterminera leurs décisions. »

Des applaudissements prolongés prouvèrent à l'orateur qu'il avait exprimé, en fort bons termes, l'opinion générale de son nombreux auditoire.

Au banquet qui suivit la séance, M. Warlomont, vice-président de l'Académie de médecine, je note cette circonstance, but au *cosmopolitisme scientifique*, en faisant remarquer qu'un pays se grandit en honorant, sans distinction de nationalité et d'où qu'ils viennent, les hommes qui se sont signalés

par leurs découvertes. « La Belgique, ajoutait-il, » en glorifiant le maître, qui n'est son fils, hélas! » que d'adoption, nous montre que, si vaste que » soit le monde, il n'y a pour elle, sur le terrain » de la science, qu'une seule et même patrie, dont » tous les enfants sont unis entre eux par d'ins- » tructifs et irrésistibles liens. »

Plus récemment, le 14 mars dernier, dans une séance solennelle de l'Académie des sciences de Paris, l'illustre J. B. Dumas, parlant des ingénieurs de Londres qui avaient mis à la disposition de Regnault les fonds nécessaires à la poursuite de ses expériences, disait :

« On aime à rappeler ce vote libéral des ingé- » nieurs anglais, constatant une fois de plus que » la science appartient au monde civilisé et qu'elle » ne connaît pas de frontières. »

Il est impossible d'ailleurs qu'un petit pays puisse toujours posséder des savants de premier ordre pour toutes les chaires universitaires. En outre, quand on a réalisé ailleurs des innovations remarquables dans les méthodes et les procédés d'enseignement d'une science, il peut être très-utile de demander le concours d'hommes spéciaux auxquels ces procédés sont familiers.

On mêle le sang pour améliorer les races; il est

bien plus nécessaire encore de mettre en contact les savants des diverses nations. Les petits pays doivent s'attacher à profiter de tous les progrès réalisés dans les grands centres scientifiques, le plus souvent en y envoyant leurs nationaux, d'autres fois en s'adressant à des maîtres formés dans des écoles illustres.

Certes, pour appeler un étranger, il faut que ses titres soient incontestables; mais c'est une idée fausse d'y voir une humiliation pour les Belges. On peut être un docteur éminent et ne pas posséder tout ce qu'exige un enseignement déterminé. Nos grandes industries ont à leur tête des directeurs du plus grand mérite et qui ne pourraient enseigner convenablement ni la mécanique, ni la métallurgie, ni l'exploitation des mines.

La Suisse a le droit d'être fière des illustrations qu'elle a produites; elle possède des hommes très-distingués dans toutes les carrières; cependant, elle ne se croit pas humiliée parce que, selon une statistique dressée par M. Billroth en 1876, elle comptait dans les Universités de Bâle, Berne et Zurich, 13 professeurs étrangers contre 29 indigènes pour enseigner la médecine et les sciences naturelles. Elle considère avec raison que quand il s'agit d'un intérêt aussi prépondérant que celui de

l'enseignement supérieur, il n'y a pas à s'arrêter devant le lieu de naissance de ceux qui ont le plus de titres. Elle serait au contraire humiliée si ses Universités ne tenaient pas un rang honorable dans le monde.

En Belgique même, on n'entend aucune plainte en dehors d'un certain cercle de personnes, qui sont tentées de proclamer avec le Romain farouche :

> Rome, par une loi qui ne se peut changer,
> N'admet avec son sang aucun sang étranger !

On n'observe pas ces sentiments d'intolérance quand il s'agit des sciences juridiques, philosophiques, mathématiques, naturelles.

Les ingénieurs venus du dehors sont parfaitement accueillis en Belgique; c'est par centaines d'ailleurs que l'on compte les ingénieurs belges dans les pays étrangers.

Il convient de faire remarquer que l'Université de Liége, sur vingt professeurs qui enseignent les sciences médicales et naturelles, ne compte que deux étrangers. Depuis 1835, elle a connu, pour citer ceux qui sont morts ou ont cessé d'enseigner, MM. Fohmann, Spring, Schwann et Lacordaire !

Eh bien! quand de pareils hommes viennent s'asseoir à notre foyer, nous leur devons l'hospita-

lité la plus sympathique, car ils nous apportent de précieux bienfaits. Nous devons à leurs services l'hommage d'une profonde gratitude.

Cependant les nominations des trois premiers furent très-vivement critiquées dans une partie du corps médical; on entendit chaque fois les doléances connues et qui se sont reproduites exactement les mêmes dans ces dernières années. M. Lacordaire, en sa qualité de naturaliste, ne trouva, lui, que des sentiments de parfaite confraternité chez les savants belges.

L'opinion publique, disons-le, n'est pas très-émue des critiques dont nous nous occupons. Comment, en effet, peut-on supposer que les professeurs d'une Faculté, le recteur et l'administrateur d'une Université, l'administration centrale, le ministre responsable devant les Chambres, que tous ces hommes graves et circonspects, tous les jours en contact avec des compatriotes qui possèdent leurs sympathies, iraient de gaîté de cœur, par prévention ou par légèreté, donner la préférence à un candidat étranger, s'ils n'étaient mûs par le sentiment de ce qu'ils doivent à leur pays et à l'institution à laquelle ils sont dévoués? Ne doit-on pas bien plus craindre les faiblesses du favoritisme, la pression des influences extra-universitaires, que

l'injustice envers des compatriotes? Loin d'attaquer, souvent sans connaître les faits, on devrait louer le ministre et les fonctionnaires qui savent remplir leur devoir sans peur et sans reproche.

Si j'ai abordé ce sujet, c'est parce qu'il importe que la jeunesse studieuse comprenne bien que l'intérêt de l'enseignement supérieur doit dominer ce que M. Stas a si bien appelé « les suggestions d'un nationalisme étroit. »

C'est par patriotisme que je désire que les chaires universitaires soient occupées par les plus aptes, sans distinction du lieu de naissance.

C'est par patriotisme que j'aspire à voir nos Universités rivaliser, dans toutes leurs branches scientifiques, avec les grandes Universités européennes, et la Belgique s'élever dans les sciences et les lettres au niveau qu'elle a atteint dans les autres domaines.

Je me résume, Messieurs.

Notre société universitaire a une charte des plus défectueuses; les pouvoirs sont mal définis et mal pondérés; l'institution manque d'unité, de cohésion et de suite. J'ai cherché à appeler l'attention sur les réformes à introduire.

Le recrutement du corps enseignant présente de grandes difficultés dans notre pays, et c'est cepen-

dant la question qui doit dominer toutes les autres.

Pour le faciliter, il faut des installations et des méthodes qui favorisent le développement des vocations scientifiques ; il faut une autorité assez influente et assez permanente pour diriger dans la carrière le jeune homme qui a révélé des aptitudes sérieuses et pour lui assurer le prix de ses efforts, s'il justifie les espérances qu'il a fait concevoir.

Il faut enfin des positions d'attente qui permettent de rétribuer les jeunes savants et d'utiliser leurs talents pour compléter l'enseignement des professeurs titulaires ou suppléer à ce qu'il pourrait offrir d'insuffisant.

De semblables mesures, s'ajoutant à tout ce que le gouvernement fait pour le matériel et les installations, ne tarderont pas à placer nos Universités à la hauteur qu'elles ont l'ambition d'atteindre ; non-seulement leur prospérité augmentera par le nombre des Belges qui y viendront puiser la science et des habitudes de travail personnel, mais notre sol hospitalier et notre atmosphère de liberté y attireront des étudiants étrangers qui se rendent maintenant dans d'autres pays.

Sans doute la tâche est épineuse, difficile et imparfaitement comprise par le public en général ; mais nous pouvons avoir confiance dans la sollicitude du gouvernement.

Les mémorables et éloquentes paroles que le Roi nous a adressées dans la visite que LL. MM. ont daigné faire à l'Université ont été pour les professeurs et les étudiants une haute récompense et un précieux encouragement; elles nous imposent des devoirs que tous nous saurons remplir.

Pour donner à l'enseignement supérieur tout l'éclat que notre pays doit ambitionner, je fais appel avec confiance aux lumières et aux sentiments patriotiques de tous ceux qui peuvent apporter un concours efficace à ce grand intérêt national.

EXPOSÉ

DE LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1880-1881.

Le nombre des élèves a continué sa marche ascensionnelle. 1,165 étudiants ont pris inscription au rôle pendant l'année écoulée. C'est 65 de plus que la dernière et 120 de plus que l'avant-dernière année.

Ils se répartissent entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de philosophie,	172 élèves dont	91 nouv.
» de droit,	263	81
» des sciences,	256	95
» de médecine,	194	54
Écoles spéciales,	280	75
Totaux,	1,165	396

Des 1,165 élèves inscrits au rôle général, 1,067 appartiennent à la Belgique. Ils se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province d'Anvers	14
» Brabant	63
» Flandre occidentale	11
» Flandre orientale	5
» Hainaut	69
» Liége	716
» Limbourg	54
» Luxembourg	52
» Namur	83
	1,067

Les 98 élèves étrangers sont originaires des pays que voici :

Allemagne	11
Amérique	6
Angleterre	1
Autriche	1
Écosse	1
Égypte	1
Espagne	10
France	15
Grand-Duché de Luxembourg	5
Hollande	19
Indes orientales	4
Italie	7
Mexique	1
A reporter	82

Report	82
Pologne.	2
Roumanie	5
Roumélie	1
Russie	4
Turquie.	4
Total. . .	98

Nous avons eu la douleur de perdre cette année trois étudiants : MM. Eugène Buschmann, de la Faculté de philosophie; Balthazar Dupont, de la Faculté de droit, et Jacques Lerossay, des Écoles spéciales.

Examens.

863 élèves ont pris inscription pour les examens devant les Facultés, pendant les trois sessions de l'année académique.

151 élèves ne se sont pas présentés.
712 ont été examinés.

494 élèves ont été admis, dont :

266 d'une manière satisfaisante.
101 avec distinction.
70 avec grande distinction.
57 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Genot, V., de Liége.
2 Bernimolin, A., de Liége.
3 Dubois, E., de Namur.
4 Falloise, M., de Liége.

5 Pirenne, H., de Verviers.
6 Journez, A., de Bruxelles.
7 Loyens, A., de Liége.
8 Magnette, Ch., de Virton.
9 Mille, G., de Taviers.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 de Ryckel, A., de Liége.
2 Leclercq, G., de Mons.
3 Schlögel, L., de Ciney.
4 Bernier, P., de Binche.
5 Genot, V., de Liége.
6 Martin, R., de Visé.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Wirth, A., de Gorlitz.
2 Deruyts, J., de Liége.
3 Demaret, J., d'Ath.
4 Lambrechts, J., de Lens-St-Servais.
5 Cuypers, E., d'Oostham.
6 Duchateau, J., de Tihange.
7 Leruth, H., de Mortier.
8 Nicolet, E., de Liége.
9 Philippe, Ch., de Liége.
10 Rocour, Ch., de Liége.
11 Schaltin, A., de Tirlemont.
12 Lambinon, H., de Liége.
13 Malvoz, E., de Huy.
14 Prost, E., de Liége.
15 Ronkar, E., de Liége.
16 Fraipont, J., de Liége.
17 Malget, E., de Heispelt.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Gustin, J., d'Ensival.
2 Marneffe, H., d'Alleur.
3 Delsalle, A., de Huy.
4 Moreau, J., de Couvin.
5 Chauvin, G., de Liége.
6 Henrijean, F., de Spa.
7 Michel, L., de Liége.
8 Boset, E., de Limerlé.
9 Dupont, H., de Nessonvaux.
10 Lejeune, M., de Dison.
11 Demeersman, V., de Landen.
12 Foettinger, G., de Floreffe (1).
13 Lejeune, A., de Verviers (1).
14 Masquelin, H., de Liége (1).
15 Rix, Étienne, de Heinsch (1).
16 Simonis, J., de Flémalle-Grande.
17 Dejace, G., de Flémalle-Grande.
18 Guillaume, A., de Spa (1).
19 Pirsch, O., d'Aywaille (1).

---

(1) MM. Foettinger, Lejeune, A., Masquelin, Rix, Guillaume et Pirsch ont obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Buschmann, E., de Francorchamps.
2 Colard, L., de Verviers.
3 de Bruyne, A., de St-Hubert.
4 Masius, C. d'Arlon.
5 Pastur, E., de Marcinelle.
6 Boulboulle, L., de Liége.
7 Berchem, F., de Dudelange.
8 Dupont, H., de Houdeng-Aimeries.
9 Foidart, J., d'Ans.
10 Fonsny, Ph., de Hodimont.
11 Lacroix, H., de Battice.
12 Thomas, J., de Leuze.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 De Wandre, H., de Liége.
2 Moucheron, H., de Quaregnon (1).
3 Crousse, A., de Neuville-en-Condroz.
4 Dupont, A., de Liége.
5 Hansen, J., de Liége.
6 Kleyer, A., de Namur.
7 Ruhl, Fr., de Verviers.
8 Van Heule, L., d'Ypres.
9 Woot de Trixhe, L., de Waleffes.
10 Renard, M., de Liége.
11 Bounameaux, H., de Liége.
12 Dejozé, V., de Noville.
13 Dumoulin, U., d'Aubin-Neufchâteau.
14 Serruys, D., d'Ostende.
15 de Cuvelier, A., de Philippeville
16 Nols, E., d'Aubel.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Demeure, A., de Saintes.
2 Marcotty, J., de Liége.
3 Poncelet, E., d'Orsinfang.
4 Even, Ch., de Bouillon.
5 Saroléa, L., de Hasselt.
6 Snyers, E., de Namur.
7 Walle, M., de Herstal.
8 de Boeck, G., de Liége.
9 Deckers, E., de Tongres.
10 Labeye, L., de Bolland.
11 Michiels, G., de Léau.
12 Boland, L., de Liége.
13 Roskam, G., de Viemme.
14 Chaineux, J., de Thimister.
15 Michel, O., de Liége.

---

(1) M. Moucheron a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Gaspar, E., de Louveigné (1).
2 Barthels, Ch., de Namur.
3 Bodar, E., de Fosse (1).
4 Lenders, E., de Liége.
5 Dossin, J., de Liége.
6 Hardy, G., de Liége.
7 Lacroix, O., de Grand-Rechain.
8 Mairlot, M., de Wegnez.
9 Canter, Ch., de Heerlen.
10 Gillis, E., de Tirlemont (1).
11 Massart, O., de Chaudfontaine.
12 Simonis, J., de Flémalle-Grande.
13 Snyers, P., de Liége (1).
14 Terfve, A., de Nessonvaux (1).
15 Demeersman, V., de Landen.
16 Dethier, A., de Liége (1).
17 Ledent, G., de Liége.
18 Defays, H., de Stockai-Warfuzée.
19 Dejace, G., de Flémalle-Grande.
20 Scheber, E., de Liége.

Les élèves qui ont obtenu la distinction sont :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Magnette, P., de Virton.
2 Spirlet, E., de Liége.
3 Dechamps, A., de Jauche.
4 de Villenfagne de Vogelsanck, L., de Liége.
5 Quarez, F., de Liége.
6 Detourpe, A., de St-Gérard.
7 Gerardy, A., de Chaineux.
8 Gilman, L., de Verviers.
9 Haversin, C., de Hour.
10 Klynens, N., de Montzen.
11 Neef, Ch., de Tilf.
12 Poncelet, A., de Liége.
13 Schaltin, J., de Liége.
14 Volckerick, H., d'Anvers.
15 Wathelet, J. A., de Liége.
16 Bonjean, A., de Liége.
17 Mouton, A., de Liége.
18 Machiels, N., de Hasselt.
19 Orban, O., de Statte-lez-Huy.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 de Cuvelier, L., de Philippeville.
2 Dubois, J., de Herve.
3 Jacob, L., de Warsage.
4 Schindeler, L., de Liége.
5 Janne, Ch., de Liége.
6 de Gottal, R., d'Anvers.
7 Renard, J., de Herstappe.
8 Bogaert, E., de Charleroi.
9 Mons, Ch., de Liége.
10 Monseur, E., de Liége.
11 Myster, A., de Liége.
12 Neven, A., de Tongres.
13 Senny, A., d'Awans-Aywaille.
14 Debruyn, L., de St-Trond.

---

(1) MM. Gaspar, Bodar, Gillis, Snyers, Terfve et Dethier, ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

15 Decolle, E., de Harzé.
16 Lacroix, A., de Petit-Rechain.
17 Maisin, O., de Jauche.
18 Van Wilderode, P., d'Enghien.
19 Lecrenier, J., de Huy.
20 Ernst, J., de Herve.
21 Fontaine, J., de Liége.
22 Artoisenet, L., de Leuze-Longchamps.
23 Dumont, R., de Montegnée.
24 Joassart, J., de Liége.
25 Terfve, L., de Nessonvaux.
26 Neuville, P., de Liége.
27 Rogister, P., de Liége.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Mouton, L., de Liége.
2 Petit, C., de Liége.
3 Lecrenier, A., de Huy.
4 Jaspar, J., de Verviers.
5 Beaufort, O., de Polleur.
6 Bronfort, J., de Sart.
7 Michiels, N., de Léau.
8 Delmotte, A., de Lesdain.
9 Bleyfuesz, J., de Pepinster.
10 Delsaux, E., de Liége.
11 Godfrin, E., de Marchovelette.
12 Herbillon, J., de Juprelle.
13 Kuborn, P., de Seraing.
14 Legros, E., de Liége.
15 Piret, A., de Grand-Rechain.
16 Voituron, É., de Feluy.
17 Chalant, V., de Liége.
18 Fourez, F., de Wasmuel-lez-Mons.
19 Mouton, L., de Liége.
20 Henrotay, J., de Verviers.
21 Julin, Ch., de Liége.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Cormeau, A., de Verviers.
2 Hermesse, J., de Jupille.
3 Matlet, J. J., de Bas-Oha.
4 Sproelants, J., de St-Trond.
5 Schleicher, W., d'Anvers.
6 Delville, A., de Hollogne-aux-Pierres (1).
7 Goffin, H., de Villers-l'Évêque.
8 Salmon, E., d'Ensival (1).
9 Moreau. A., de Meeffe.
10 Bormans, Ch., de Mielen-sur-Aelts.
11 Dewaide, P., de Soiron.
12 Haversin, E., de Hour.
13 Jacob, C., de Verviers.
14 Mairlot, J., de Grand-Rechain.
15 Thoumsin, O., de Baelen.
16 Burnotte, L., de Grune.
17 Leplat, L. de Huy.
18 Lefils, J., de Liége.
19 Poskin, A., de Sorinnes.
20 Watrin, G., de Liége.
21 Dewez, V., de Huy (1).
22 Massart, O., de Chaudfontaine.
23 Defays, H., de Stockai-Warfuzée.
24 Pirard, A., de Verviers.
25 Renard, L., de Haneffe (1).
26 Scheber, E., de Liége.
27 Thimister, D., de Petit-Rechain (1).
28 Genot, E., de Falisolle.
29 Ledent, G., de Liége.

---

(1) MM. Delville, Dewez, Salmon, Renard et Thimister, ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

Écoles spéciales.

Les examens de passage et de sortie des Écoles spéciales ont donné les résultats suivants :

Sur 214 élèves inscrits 181 ont été admis, dont :

4 avec la plus grande distinction.
12 avec grande distinction.
30 avec distinction.
135 d'une manière satisfaisante.

42 élèves ont été diplômés :

20 en qualité d'ingénieur honoraire des mines.
5 en qualité d'ingénieur civil des mines.
15 en qualité d'ingénieur civil des arts et manufactures.
2 en qualité d'ingénieur civil mécanicien.

2 diplômes ont été obtenus avec grande distinction, 11 avec distinction.

Ont été admis avec la plus grande distinction :

MM.

1 Daubresse, Geor. de la Louvière.
2 Thiry, Léon, de Huy.
3 Cruymans, Henri, d'Anvers.
4 Demeure, Adolphe, de Saintes.

Avec grande distinction :

MM.

1 Colinet, Léon, de Beaumont.
2 Roosen, Alfred, de Liége.
3 Despret, Georges, de Binche.
4 Jottrand, Félix, de Namur.
5 Poncelet, Eugène, d'Orsinfang.
6 Braive, Émile, d'Ostende.
7 Masson, Émile, de Hodimont.
8 Bertemati, Carlos, de Xérès.
9 Canon, Louis, de Thuin.
10 Sloet, Albert, de Java.
11 Chalant, J., de Liége.
12 Orth, Herman, de Chaudfontaine.

Avec distinction :

MM.

1 Hubar, Paul, de Herstal.
2 Boland, Charles, de Namur.
3 Magis, Paul, de Tihange.
4 Deneff, Joseph, de Twer.
5 Fourcault, Émile, de St-Josse-ten-Noode.
6 D'Andrimont, Maurice, de Liége.
7 Plumier, Charles, de Huy.
8 Antoine, Hyac., de Jemeppe.
9 Watelet, Émile, de Bruges.
10 Lejeune, Arthur, de Comblain-Fairon.
11 Stassart, Simon, de Verviers.
12 Pepin, Arthur, de Balatre.
13 Livron, Albert, de Liége.
14 Ledouble, Octave, de Liége.
15 Beaupain, Joseph, de Lierneux.
16 Janssen, Ern., de Maestricht.
17 Valcke, J., d'Ostende.
18 Lahaye, A., de Thimister.
19 Gillot, Joseph, de Fleurus.
20 Zurstrassen, L., de Verviers.
21 Mochkowitch, Michel, d'Odessa.
22 Courtois, Louis, de Mons.
23 Beaujean, Anatole, de Tilff.
24 Renson, Constant, de Hatrival.
25 Grange, Adam, de Bensberg.
26 Goethals, Armand, de Liége.
27 Peltzer, Edouard, de Verviers.
28 Giovanola, Pierre, de Turin.
29 Antoine, Max., de Liége.
30 Coenegracht, Xav. de Maestricht.

Diplômes scientifiques.

6 diplômes de docteur en sciences politiques et administratives ont été conférés.

L'ont obtenu : avec la plus grande distinction, M. Joseph Grafé, de Namur ; avec grande distinction, MM. Philippe Corlatesco, de Bucharest ; Marcel de Puydt, d'Anvers ; Léon Pieret, de Loupoigne.

Avec distinction : M. Émile Gilkens, de Hasselt ; et d'une manière satisfaisante : M. Gustave Ruhl, de Verviers.

Ont subi l'examen de candidat en droit, d'une manière satisfaisante : MM. Constantin Nicolesco Doborantzou, de Bucharest ; Emmanuel Demètre, de Botosani ; Georges Malaxa, de Galatz.

M. Philippe Corlatesco, de Bucharest, a subi avec distinction la première épreuve, et d'une manière satisfaisante la seconde épreuve du doctorat en droit.

Visite de LL. MM. à l'Université.

Vous savez que le Roi avait accueilli avec la plus gracieuse bienveillance la demande priant S. M., au nom du Corps professoral et des étudiants, de daigner venir à l'Université pendant les fêtes jubilaires.

LL. MM. le Roi et la Reine et LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre ont bien voulu se rendre au milieu de nous le 26 juillet dernier. Vous savez combien la réception a été chaleureuse et patriotique et combien la cérémonie a été digne et émouvante. S. M. en a exprimé à plusieurs reprises toute sa satisfaction.

L'éloquent discours du Roi a produit une profonde impression et j'aurai soin de reproduire, avec cet exposé, cette page si flatteuse pour l'Université de Liége.

Personnel enseignant.

Décès.

Cette année la mort a cruellement frappé dans les rangs de nos professeurs émérites; elle nous a enlevé trois vénérables collègues.

Le 12 novembre est décédé, dans sa 82e année,

M. Évrard Dupont, professeur émérite à la Faculté de droit, que tous nous entourions du respect le plus sympathique et le plus affectueux. L'Université a eu la satisfaction de pouvoir lui rendre les derniers honneurs et témoigner ainsi des sentiments qu'elle avait voués à l'un des hommes qui ont le plus honoré les fonctions professorales.

M. Auguste Hennau, professeur émérite à la même Faculté, s'est éteint le 11 avril 1881, à l'âge de 84 ans, et M. Pierre Burggraff, professeur émérite à la Faculté de philosophie, est mort le 17 juillet, à l'âge de 78 ans.

Tous les cours étant en vacances à ces deux époques, nous avons éprouvé le regret de ne pouvoir rendre à ces dignes et vénérés collègues les honneurs académiques.

J'ai été l'organe de l'Université sur la tombe de M. Hennau, et M. Roersch, doyen de la Faculté de philosophie, a fait connaître les titres de M. Burggraff à l'estime et à la considération des savants et du public.

Nominations et Attributions.

Des cours nouveaux ont encore été décrétés cette année, et des cours anciens ont reçu plus d'extension.

Par arrêté ministériel du 12 novembre 1880, un cours de sanskrit a été créé près de la Faculté de philosophie et lettres. Ce cours, confié, par arrêté du 16 novembre, à M. Charles Michel, docteur en philosophie, a été suivi avec assiduité par

plusieurs élèves et par des professeurs. Il vient ajouter une branche très-importante aux études des langues orientales, et combler une lacune dans l'enseignement de l'Etat.

L'ophthalmologie va enfin prendre dans ce même enseignement la place qui lui est assignée dans presque toutes les Universités étrangères.

Il est surprenant, en effet, que ni la loi organique de 1835, ni celle de 1849 ne fassent la moindre mention de l'ophthalmologie. Cette science n'est indiquée que dans la loi de 1876 sur les examens et comme un chapitre accessoire de la pathologie chirurgicale. Or, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Italie et ailleurs, il n'est si petite Université qui n'ait une chaire spéciale d'ophthalmologie.

Les Universités de Bâle, de Berne et de Zurich, dont la population est à peine le tiers de celle de l'Université de Liége, ont chacune au moins un professeur spécial pour les affections de la vue. L'Université de Rostock, qui compte 200 étudiants, dont à peine une quarantaine en médecine, possède un professeur spécial d'ophthalmologie très-distingué. A Berlin, il y a trois professeurs d'ophthalmologie et en outre plusieurs *privat-docenten* qui font des cours sur cette matière. A Vienne, il y a aussi trois professeurs en titre et trois grandes cliniques pour les maladies des yeux et, en outre, sept cours faits par des *privat-docenten*. En Italie, la loi de 1862 a créé dans toutes les Universités une chaire spéciale d'ophthalmologie. On voit, d'après ces faits, com-

bien la Belgique est en arrière des autres pays, sous le rapport de l'importance accordée à l'étude des affections de l'organe visuel.

Et cependant, cette importance est surtout grande dans une région industrielle comme la province de Liége. Ce qui le prouve d'ailleurs, c'est le succès très-légitime des cliniques et des consultations extra-universitaires établies à Liége et à Verviers.

M. le Ministre de l'instruction publique, adoptant les propositions de la Faculté de médecine et des autorités universitaires, a créé à Liége une chaire spéciale d'ophthalmologie et de clinique ophthalmologique en confiant au titulaire dont les travaux en physiologie sont connus et, avec l'entier assentiment du professeur intéressé, la physiologie des organes des sens.

L'utilité de fonder des cliniques spéciales est incontestable. Aussi, par arrêté du 26 mars dernier, M. le Ministre de l'instruction publique a institué à l'Université de Liége une clinique *des maladies syphilitiques et cutanées*. Il y aura donc à l'avenir quatre cliniques différentes à l'hôpital de Bavière.

En outre, des consultations gratuites faites par les professeurs des quatre cliniques sont appelées à rendre les plus grands services à notre population et à l'enseignement.

Les policliniques de MM. Masius et Von Winiwarter ont été très-suivies l'année dernière; cette année viennent s'y ajouter les consultations gratuites pour les maladies des yeux et de la peau.

On sait qu'aucun cours de géographie générale ne se donnait à l'Université. Un arrêté royal du 5 octobre autorise M. Lequarré à faire sur cette matière un cours semestriel d'une heure par semaine.

Par arrêté royal du 11 janvier dernier, M. le professeur Ch. de Cuyper a été admis à l'éméritat, et le 9 février, M. le professeur J. Borlée a été, sur sa demande, déclaré émérite.

La retraite de M. de Cuyper a été l'occasion d'une belle et imposante manifestation. Les élèves actuels des Écoles spéciales et les anciens élèves ont tenu à donner à leur digne et dévoué professeur un témoignage des sentiments de gratitude et d'affection qu'il avait su leur inspirer. Leur intention avait été de lui offrir son buste; mais M. de Cuyper, mu par une généreuse pensée, a demandé que la souscription fût appliquée à la fondation d'une bourse qui porterait son nom. La remise du diplôme qui consacre cette pensée a eu lieu, le 12 juin dernier, à la Salle académique, dans une touchante cérémonie dont tous ceux qui y ont assisté garderont le souvenir.

Depuis, M. de Cuyper s'est occupé activement des moyens de constituer la fondation au profit de l'École des mines. Les fonds, qui s'élèvent à la somme de fr. 5,600, ont été déposés chez un banquier; des difficultés administratives ont retardé l'approbation de la fondation par le gouvernement. Nous avons lieu de croire que les derniers obstacles seront bientôt levés et nous espérons que l'heureuse initiative prise par M. de Cuyper suscitera de nombreux imitateurs.

Si cet excellent collègue a quitté l'enseignement actif, l'École des mines, à laquelle il a rendu tant de services, a la satisfaction de conserver son concours désintéressé. Par arrêté royal du 15 mars, M. de Cuyper est autorisé à continuer sans traitement les fonctions d'inspecteur et à prendre le titre d'*inspecteur honoraire des études*.

Par arrêté royal du 14 octobre 1880, M. V. Dwelshauvers est nommé professeur ordinaire à la Faculté des sciences en conservant ses attributions.

Un arrêté ministériel du 26 octobre institue pour les élèves de l'École des mines un cours spécial d'analyse comprenant l'algèbre supérieure et le calcul différentiel, et attribue ce cours à M. Neuberg, professeur à l'Athénée.

Par arrêtés royaux du 6 novembre, M. le professeur J. G. Macors est déchargé, sur sa demande, du cours d'histoire politique interne de la Belgique, et M. le professeur Paul Frédericq est chargé de ce cours.

Par arrêté royal du 14 février, M. J. Graindorge, est nommé professeur extraordinaire à la Faculté des sciences et chargé des cours d'analyse élémentaire, de géométrie analytique, de mécanique céleste et des théories dynamiques de Jacobi.

Un arrêté royal du 24 septembre décharge M. Graindorge du cours d'analyse élémentaire et lui attribue le cours de mécanique analytique délaissé par M. de Cuyper.

Un arrêté ministériel du 1er décembre confie provisoirement à M. Graindorge le soin de donner le

cours de physique mathématique, y compris la théorie du potentiel.

Par arrêtés ministériels des 18 février et 19 septembre, M. le docteur Plucker est chargé de faire le cours de pathologie chirurgicale spéciale et la clinique des maladies syphilitiques et cutanées.

Par arrêté royal du 26 août, M. le professeur Léon Frédericq est déchargé de la partie du cours de physiologie qui concerne les organes des sens

Par arrêté du même jour, M. le docteur Ernest Fuchs, privat-docent à l'Université de Vienne, est nommé professeur extraordinaire à la Faculté de médecine.

Il est chargé du cours d'ophthalmologie, de la clinique ophthalmologique et de la partie de la physiologie qui concerne les organes des sens.

Par une décision ministérielle en date du 16 août, M. le professeur Stecher est autorisé à se faire suppléer dans le cours d'histoire de la littérature française par M. Arsène Deschamps, docteur en philosophie et lettres et docteur spécial.

Par arrêté ministériel du 21 septembre, M. Ph. Banneux, ingénieur au Corps des mines, est chargé du cours d'analyse élémentaire aux Écoles spéciales.

Par arrêté ministériel du 30 septembre, M. Éric Gérard, ingénieur des télégraphes, est chargé de donner aux Écoles spéciales le cours de télégraphie et des autres applications de l'électricité en remplacement de M. l'ingénieur en chef Delarge, promu au grade d'inspecteur.

Distinctions honorifiques.

Le Roi, par arrêté du 24 mars dernier, voulant reconnaître les services rendus à la science et à l'enseignement par plusieurs de mes honorables collègues, a promu au grade d'officier de l'Ordre de Léopold M. Folie, administrateur-inspecteur, et MM. les professeurs Macors, Le Roy et Dewalque.

Il a nommé chevaliers de l'Ordre National :

MM. les professeurs Perard, Van Beneden, Masius, Vanlair, Van Aubel et M. le professeur émérite Schmit.

Toutes ces hautes distinctions ont été très-favorablement accueillies par l'Université et par l'opinion publique.

Installations universitaires.

Depuis l'année dernière, des pas importants ont été faits dans le but de satisfaire à cet intérêt à la fois si grand et si urgent pour l'Université et pour la ville de Liége.

Les travaux de maçonnerie de l'Institut astronomique et géodésique, y compris la tour destinée aux observations météorologiques, sont entièrement achevés, à l'exception des piliers, qui doivent supporter les lunettes, et du couronnement des deux tours à coupole. La salle des observations magnétiques est à construire; elle est, du reste, entièrement isolée des autres constructions et pourra être exécutée très-rapidement. Il n'est pas

douteux que tous les bâtiments ne soient en état de recevoir les instruments à la fin de l'été prochain.

L'Institut botanique est déjà fort avancé et sera aussi terminé l'année prochaine.

L'Institut pharmaceutique, qui doit soustraire nos étudiants aux laboratoires insuffisants et intolérables, où ils sont obligés de travailler, est en voie d'exécution et pourra également être achevé l'année prochaine.

Alors les salles qui servent actuellement à la botanique et la pharmacie seront libres et pourront être utilisées pour des services universitaires en souffrance.

Il faut maintenant arriver à construire les autres instituts et à transformer l'Université.

Les instituts de zoologie, d'anatomie, de physiologie et d'anatomie pathologique seront placés Outre-Meuse ; vous connaissez les circonstances qui ont empêché d'arrêter un emplacement définitif ; nous espérons obtenir très-prochainement une solution.

Les bâtiments de l'Université actuelle seraient transformés de manière à recevoir tous les autres services. Il ne resterait guère debout de ces bâtiments que l'aile du Conservatoire, celle de l'école des mines et la bibliothèque. On relierait par une construction imposante, occupant toute la longueur de la place de l'Université, les deux ailes conservées. On bâtirait aussi le long du quai de l'Université et on reconstruirait l'aile centrale.

Les dépenses totales pour toutes les constructions s'élèveraient à la somme de 5,420,000 fr.,

dans laquelle le gouvernement entrerait pour 4,472,500 fr. et la ville pour 947,500 fr.

Voici comment sont établis les devis approximatifs :

Acquisition de l'Hospice des vieillards, donc 1,000,000 pour l'Etat seul.	fr.	1,100,000
Institut astronomique.	»	270,000
» pharmaceutique.	»	325,000
» botanique	»	175,000
» zoologique.	»	550,000
» physiologique.	»	240,000
» d'anatomie et d'anatomie pathologique	»	490,000
Serres basses à reconstruire . . .	»	35,000
Institut chimique	»	245,000
» façade vers la Meuse . . .	»	110,000
Bâtiment le long de la place de l'Université	»	1,180,000
Salle académique	»	100,000
Aile centrale à reconstruire . . .	»	290,000
Bibliothèque (avant-corps)	»	210,000
Appropriations diverses et imprévus.	»	100,000
Total. .	fr.	5,420,000

Travaux à charge de l'État seul.

Acquisition de l'Hospice des vieillards.	fr.	1,000,000
Institut astronomique.	»	270,000
» pharmaceutique.	»	325,000
Serres basses.	»	35,000
Total. .	fr.	1,630,000

Reste 3,790,000 à charge de l'Etat et de la ville dans les proportions de $^3/_4$ pour l'Etat et $^1/_4$ pour la ville.

Soit pour l'Etat seul un total de . fr. 4,472,500
Pour la ville . . . . . » 947,500

On voit par ces chiffres que le gouvernement, pénétré du grand intérêt auquel il faut donner satisfaction, intervient avec la plus large et la plus intelligente générosité dans la dépense des installations universitaires; la ville, de son côté, ayant obtenu ce précieux et indispensable concours, seconde sans hésitation les vues élevées et patriotiques du gouvernement; aussi, l'Université tout entière a exprimé à M. le ministre de l'instruction publique sa profonde gratitude pour les mesures qu'il a prises en sa faveur et qui, il faut l'espérer, pourront bientôt être réalisées.

Publications.

Cette année le nombre et l'importance des publications dues aux membres du corps enseignant de l'Université ont encore augmenté.

En voici la liste :

Dans la Faculté de philosophie.

M. Ch. Loomans a achevé son important ouvrage : De la connaissance de soi-même ; essais de psychologie analytique (Bruxelles. Muquardt, 1880.)

M. A. Le Roy. — 1° Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur le concours quinquennal d'histoire nationale. Bruxelles, in-8° (deux éditions); 2° L'article *Université* dans le recueil intitulé : *Liége, histoire, arts, etc.* ;

3° Liége et les environs de Liége dans *la Belgique illustrée* ;

4° Collaboration à la *Biographie nationale*. (Lettres F et G) ;

5° Notices et articles critiques dans le *Bulletin de l'Académie*, l'*Athenæum belge*, le *Journal de Liége*, *la Meuse*, *etc.*

M. Delbœuf. — La liberté et ses effets mécaniques. (*Bulletin de l'Académie de Belgique*, avril 1881.)

Sur la fusion des sensations semblables. (*Revue philosophique*, décembre 1880.)

Le dernier livre de G. H. Lewes. (*Ibidem*, mars et avril 1881).

L'homme et les Sociétés, leurs origines et leur histoire, par le Dr G. Le Bon. (*Ibidem*, octobre 1881.)

La liberté et ses effets mécaniques. (*Revue scientifique*, octobre 1881.)

M. L. Roersch. — Divers articles de critique et de philologie dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique.*

M. Paul Fredericq. — 1° L'École normale supérieure de Liége. — Quelques remarques sur le travail de M. P. Thomas. — De la réorganisation des Facultés de philosophie et lettres en Belgique. (*Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1880.)

2° Marnix en zyne Nederlandsche geschriften. Gand, W. Rogghé, 1881. (Publié par *la Société du Willems-Fonds.*)

3° La Bibliotheca Belgica de M. Ferd. Vanderhaeghen. (*Revue de Belgique*, 15 avril 1881.)

4° Dichter Julius Vuylsteke. (*Nederlandsche Spectator*, de La Haye, 1881).

5° Notices et comptes-rendus parus dans l'*Athenæum belge* et dans *The Athenæum*, de Londres (en collaboration avec M. le professeur E. de Laveleye).

M. C. Renard. — 1° La galerie Charles Verlat. Brochure in-8° ;

2° Émile Wauters et son exposition. Brochure in-8° ;

3° Les arts industriels rétrospectifs à l'Exposition de Bruxelles. Brochure in-8°.

De nombreux articles dans le *Journal de Liége*, *la Fédération artistique*, *la Revue artistique* et *les Annales du Cercle artistique de Liége.*

M. E. Monrose. — Trois leçons de son cours de lecture à haute voix et de débit oratoire.

Dans la Faculté de droit.

M. J. S. G. Nypels. — 1° Continuation du commentaire du Code pénal belge (tome III, liv. 2).

2° Rédaction de la pasinomie.

3° Rapport à l'Académie royale sur un ouvrage présenté.

M. Ch. Maynz. — Quelques articles dans les Revues allemandes et françaises.

M. E. de Laveleye. — Le socialisme contemporain.

La question monétaire en 1881.

Divers articles dans la *Revue de Belgique*, la *Revue des Deux Mondes*, *Fortnightly Review*, *Nineteenth Century*, *Athenæum belge* et *Jahrbücher fur National-Œkonomie*.

M. L. Houet. — Des compléments de l'enseignement du droit, discours prononcé à la distribution des prix du concours universitaire et du concours général.

Appréciation du rapport de voyage de M. Th. Wouters, publié par le Gouvernement, Bruxelles. Manceaux.

Des moyens d'encouragement universitaire. Les bourses de voyage. Brochure, Liége.

M. Fernand Thiry. — Sur la compétence des notaires en matière d'offres réelles. *(Journal de l'Enregistrement et du Notariat.)*

Dans la Faculté des sciences.

M. L. G. de Koninck, professeur émérite. — Faune du calcaire carbonifère de la Belgique, 3e partie, comprenant le premier fascicule des mollusques gastéropodes. Vol. in-folio avec 21 planches.

Notice sur la *Prestwichia rotundata* découverte dans le schiste houiller de Hornu, in-8° avec planches.

M Is. Kupfferschlaeger, professeur émérite. — L'eau, son origine, ses divers états et ses principaux usages domestiques. *(Recueil de la Société Franklin.)*

Séparation du zinc d'avec le cadmium et dosage de ce dernier. *(Bulletin de la Société chimique de Paris.)*

M. Ch. de Cuyper, professeur émérite. — Les tomes 8 et 9 de la *Revue universelle des mines*, avec le concours de M. A. Habets.

M. J. T. P. Chandelon. — Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les règlements en vigueur dans les pays voisins concernant le débit et le transport des poudres et des matières explosives. *(Annales parlementaires 1880.)*

Projet de règlement sur le même objet en collaboration avec **MM. Lapierre, Dejaer** et **L. Gérard**. *(Annales parlement. 1880.)*

Rapport à la Commission médicale de la province sur l'épidémie de fièvre typhoïde qui a sévi en 1879 dans la commune de Couthuin, en collaboration avec MM. les docteurs **Raikem** et **J. Putzeys**. *(Bulletin de l'Académie royale de médecine*, 3e série, tome XV.)

Poudreries. — Accident. *(Ann. des Travaux publics*, t. XXXIX.)

M. Ed. Morren. — 1° *La Belgique horticole*, revue de botanique et d'horticulture, tome 31, 1 vol. in-8° avec planches.

2° *Bulletin de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique*, année 1880, 1 vol. in-8°.

3° Le Jardin botanique de l'Université de Liége, brochure in-8°.

4° Biographie de Auguste Grisebach, brochure in-8°.

5° Correspondance botanique. Liste des Jardins, des Chaires, des Musées, des Revues et des Sociétés de botanique du monde, 9e édit., 1 vol. in-8°, 1881.

M. G. Dewalque. — 1° Diverses communications insérées dans le tome VIII des *Annales de la Société géologique de Belgique*.

2° Rapport présenté au Congrès géologique international de Bologne au nom de la Commission pour l'unification de la nomenclature.

M. L. Perard. — De la transmission du son à distance. *(Revue de Belgique*, 1881.)

M. Ed. Van Beneden. — Archives de Biologie, en collaboration avec **M. Van Bambeke**, vol. I, fasc. IV, vol. II, fasc. I, II et III.

Recherches sur l'organisation et le développement des ascidies simples et sociales. *(Comptes-rendus de l'Inst. de France.* Mai 1881.)

Existe-t-il un cœlome chez les Ascidies? *(Zoologischer Anzeiger*, 4e vol. 1881.)

Sur l'appareil urinaire et les espaces sanguino-lymphatiques des Platodes. *(Zoologischer Anzeiger*, 4e vol. 1881.)

Recherches sur le développement embryonnaire de quelques Tœnias *(Archives de Biologie*, vol. II.)

Dans *les Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, rapports sur des travaux de MM. Fraipont, Fœttinger, Francotte et Julin.

M. V. Dwelshauvers. — Exposé succinct de la théorie pratique des machines à vapeur. *(Revue universelle des mines.)*

Note additionnelle à l'historique des découvertes récentes concernant la machine à vapeur. *(Ibidem.)*

M. F. Folie. — Note sur les courbes du 3e ordre, en collaboration avec **M. Le Paige.** *(Bulletin de l'Acad. royale des sciences,* 3e série, t. I.)

Rapports sur différents travaux scientifiques. *(Ibidem,* 2e série, t. 50 et 3e série, t. I.)

Tables des lignes trigonométriques naturelles et des inverses des nombres, destinées à faciliter le calcul de certaines réductions astronomiques. *(Mémoires de la Société royale des sciences de Liége,* 2e série, t. IX).

Douze tables de réductions stellaires, pour le calcul de la précession, de la nutation, etc. *(Ibidem.)*

M. A. Habets. — Exposition internationale de Paris. — Exploitation des mines (suite). *(Revue universelle des mines.)* — Idem. Préparation mécanique des minerais. *(Revue universelle.)*

Divers articles bibliographiques et traductions.

M. L. L. de Koninck. — Nouveau procédé de dosage du potassium, en collaboration avec **M. H. Slanghen,** préparateur. *(Revue univers.)*

Neue Reaction auf Kali. *(Zeitschrift auf analytische Chemie.)*

M. C. Le Paige. — 1. Sur la théorie des polaires. *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. I, p. 134.)

2. Note sur certains covariants. *(Ibid.,* p. 490.)

3. Note sur les courbes du troisième ordre, en collaboration avec **M. Folie.** *(Ibid.,* p. 610.)

4. Sur la théorie des formes binaires à plusieurs séries de variables. *(Ibid.,* t. II, p. 40.)

5. Sur l'invariant du dix-huitième ordre des formes binaires du cinquième degré. *(Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris,* t. XCII, p. 241.)

6. Sur le déterminant fonctionnel d'un nombre quelconque de formes binaires. *(Ibid.,* p. 688.)

7. Sur une propriété des formes trilinéaires. *(Ibid.,* p. 1048.)

8. Sur les formes trilinéaires. *(Ibid.,* p. 1103.)

9. Sur la théorie des formes trilinéaires. *(Ibid.,* t. XCIII, p. 264.)

10. Bemerkungen ueber cubische Involutionen. *(Sitzb der kais. Akad. der Wiss. zû Wien,* Bd LXXXIII, p. 351.)

11. Ueber conjugirte Involutionen. *(Ibid.,* Bd LXXXIV, p. 233.)

12. Sur les formes trilinéaires. *(Atti dell' Accademia de' Nuovi Lincei,* t. XXXIV.)

13. Note sur l'involution biquadratique du troisième rang et sur son application aux courbes du quatrième ordre. (*Sitzb. der kön. böhm. Gesellschaft der Wissenschaften.* Prague, 1881.)

14. Sur la règle de multiplication des déterminants. (*Bulletin de la Société mathématique de France*, t. IX, p. 67.)

15. Sur quelques propriétés des déterminants. (*Nouv. corr. math.*, t. VI, p. 490.)

16. Note sur la théorie des polaires dans les courbes géométriques. (*Casopis pro pestovani mathematiky, etc.*, t. X, p. 212.)

M. V. Francken. — 1° Extraits de la loi sur le transport des explosifs dans l'empire d'Allemagne. (*Revue universelle.*)

2° Projet de la fabrique de dynamite de Matagne-la-Grande (Belgique).

3° Nouveaux thermo-régulateurs. (*Revue universelle.*)

4° Nouveaux procédés de dosages électrolytiques. (*Revue universelle.*)

M. P. Trasenster. — 1° Institut du fer et de l'acier, meeting de Dusseldorf. — Déphosphoration au convertisseur. — Fabrication de la fonte en Allemagne. (*Revue universelle des mines*, tome VIII, 1er et 3e numéro de 1880.)

2° La déphosphoration au convertisseur basique, communication faite à la Section de Liége de l'Association des ingénieurs. (*Revue universelle*, tome VIII, 2e numéro. 1880.)

13° De nombreux articles d'Économie industrielle dans les journaux quotidiens.

M. Ad. Firket, répétiteur à l'École des Mines. — 1° Excursions géologiques dans l'Eifel, 76 p., 3 pl. Liége, 1880.

2° Sur la présence du mispickel (arsénopyrite) et de la galène à Nil-Saint-Vincent. (*Annales de la Société géologique de Belgique*, t. VII, 1880.)

3° Note sur le gîte de combustible minéral du Rocheux, à Theux. (*Ibidem, id.*).

4° Limon fossilifère quaternaire dans la vallée de la Meuse. (*Ibidem*, t. VIII, 1881).

5° Documents pour l'étude de la répartition stratigraphique des végétaux houillers de la Belgique. (*Ibidem, id.*).

6° Carte de la production, de la circulation, de la consommation des minerais et de la production des métaux en Belgique, pendant l'année 1878. Échelle $^1/_{320000}$. (*Instit. cartographique militaire*, 1881.)

7° Carte de la production par commune des carrières de la Belgique pendant l'année 1878. Échelle $^1/_{320000}$. (*Ibidem*, 1881.)

8° Notice sur la carte de la production, de la circulation, de la consommation des minerais et de la production des métaux en Belgique, pendant l'année 1878. (*Ann. des Travaux publics de Belgique*, t. XXXIX, 1881.)

M. Ph. Banneux, chargé de cours à l'École des Mines. — Étude sur les distributions par tiroirs. 1re partie. (*Ann. des Travaux publics.*)

M. H. Dechamps. — Les moteurs à vapeur à l'exposition de Dusseldorf. (*Revue universelle.*)

M. J. Neuberg. — Mathesis, recueil mathématique à l'usage des écoles spéciales et des établissements d'instruction moyenne, publié par P. Mansion et J. Neuberg (tome 1).

M. J. Krutwig, assistant de docimasie. — Einwirkung von Chlor auf anorganische Silbersalze. (*Berichte der deutschen chemischen Gesellschaft.*)

Tableaux servant à l'analyse chimique par Wallach (2e partie). Traduction.

M. J. Fraipont, assistant pour la zoologie et l'anatomie comparée.— Note sur l'appareil excréteur des trématodes et des cestodes. 3e communication. (*Bulletin de l'Acad. royale de Belgique.* 2e série. 1881.)

L'appareil excréteur des vers. (*Bulletin de la Société belge de microscopie.* Bruxelles 1881.)

Recherches sur l'appareil excréteur des trématodes et des cestodes (2e partie). (*Archives de Biologie*, vol. 11, 1881, avec 2 planches.)

M. Ch. Julin, assistant pour l'embryologie. — 1° Recherches sur l'organisation des ascidies simples. Note préliminaire. (*Bull. de l'Académie royale de Belgique*, février 1881.)

2° Recherches sur l'organisation des ascidies simples. (*Archives de Biologie*, t. 11, avec 4 planches.)

3° Étude sur l'hypophyse des ascidies. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 3e série, t. I, juin 1881.)

4° Recherches sur l'organisation des ascidies simples (1re communication). (*Archives de Biologie*, t. 11, 1881, avec 1 planche.)

M. A. Jorissen, assistant de chimie analytique. — 1° Note sur la Diadochite de Visé. (*Bulletin de la Société Zoologique.*)

2° Note sur l'essence de diptérocarpe. Recherche des acides minéraux dans le vinaigre. (*Journal de la Société de pharm. d'Anvers.*)

3° Sur la composition des alcools fabriqués en Belgique. (*Compte-rendu des séances du Congrès pour la répression de l'alcoolisme.*)

Dans la Faculté de médecine.

M. A. Wasseige. — Ablation d'une tumeur kystique, d'une partie de l'utérus et de l'ovaire gauche. (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 3e série, t. XV, n° 4.)

— Essais pratiques du dernier modèle du forceps Tarnier. (Extrait des *Annales de Gynécologie*, Paris, juillet 1881.)

— *Des opérations obstétricales*, cours professé à l'Université de Liége par Ad. Wasseige, un volume in-8°. Paris, Adrien Delahaye. — Liége, Vaillant-Carmanne, 1881.

M. V. Masius. — De la régénération de la moelle, avec une planche. (*Archives de biologie.*)

M. C. Vanlair. — Contribution à l'anatomie pathologique de l'œil. Granulome télangiectasique du corps vitré avec persistance de l'artère hyaloïdienne. (*Archives de physiologie de Brown, Séquard*, etc., t. XII, année 1880, 3 planches.)

— Le Lichénoïde lingual est-il une syphilide? (*Progrès médical*, 11 juin 1881.)

M. L. Fredericq. — 1° La coagulation du sang, Université de Liége. Cours de physiologie. (*Revue scientifique*, n° 23, 4 décembre 1880.)

2° Note sur le sang des insectes. (*Bulletins de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique*, avril 1881, 3e série, tome I, n° 4.)

3° L'enseignement de la physiologie à l'Université de Berlin. (*Revue de Belgique*, mai 1881.)

4° Sur le pouvoir rotatoire de l'albumine du sang de chien. (*Bulletins de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique*, 6 août 1881, 3e série, tome II, n° 2.)

5° Emploi de la paraffine dans la préparation des pièces anatomiques sèches. (*Compte-rendu du Congrès périodique international des sciences médicales*, 6e session. Amsterdam, 1880.)

6° Recherches sur les substances albuminoïdes du serum sanguin, 2e partie. (*Archives de biologie*, vol. II, 1881.)

7° Sur le pouvoir rotatoire des substances albuminoïdes du serum sanguin et leur dosage par circumpolarisation. (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, 5 septembre 1881.)

8° Sur la respiration de l'oxygène dans la série animale. (*Revue scientifique*, 1881.)

M. E. Fuchs (1880-1881). — 1° Dacryocystitis mit Durchbruch in die Orbita. *(Centralblatt für Augenheilkunde v. Hirschberg.)*

2° Zur Therapie der Blennorrhoea gonorrhoica. *(Ibidem.)*

3° Homatropinum hydrobromatum. *(Ibidem.)*

4° Anwendung des Ferrum candens bei Hornhautleiden. *(Wiener medic. Wochenschrift.)*

5° Das Sarcom des Uvealtractus, 1 v. avec 6 pl. *(Wien Braumüller.)*

6° Ueber eine entoptische Erscheinung bei Bewegung des Augapfels. *(Graefe's Archiv für Ophthalmologie.)*

7° Die glaucomatöse Hornhaut Trübung. *(Ibidem.)*

M. O. Delbastaille, assistant à la clinique chirurgicale. — Rétention d'urine due à la présence d'un fragment de tissu osseux dans le canal de l'urèthre. *(Observations recueillies à la clinique de l'Université de Liége.)*

Note sur les résections du tube digestif. *(Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège.)*

M. H. Van den Bossche, assistant à la clinique des accouchements. — Kyste multiloculaire de l'ovaire droit. — Ovariotomie. *(Annales de la Société de zoologie de Paris.)*

Présentation de l'épaule droite en céphalo-iliaque droite avec dégagement du bras et procidence du cordon. *(Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de Bruxelles.)*

M. F. Schiffers, assistant à la clinique interne. — 1° De la paralysie des muscles crico-aryténoïdiens postérieurs. *(Bulletins de l'Académie de médecine de Belgique.)*

2° Contribution à l'étude des maladies du larynx. — Paralysie respiratoire aiguë, dans un cas de syphilis laryngée. *(Journal de la Société de médecine de Bruxelles.)*

3° Médication intra-utérine. *(Clinique de M. le professeur* **Masius.**)

4° Du diagnostic de la persistance du trou de Botal. *(Id.)*

5° Du bruit de succussion hippocratique. — Remarques sur l'empyème (Id.). *(Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.)*

6° Analyses d'ouvrages dans différents journaux et revues de médecine.

M. Ch. Firket, assistant à l'anatomie pathologique. — Note sur un cas de carcinose généralisée dn système osseux et du foie, consécutive à un petit noyau carcinomateux non ulcéré du sein. *(Bulletin de la Société anatomique de Paris.)*

Étude histologique d'un enchondrome de la dure-mère. *(Encephale, revue des maladies nerveuses et mentales.)*

Contribution à l'étude de la méningite latente chez les pneumoniques. *(Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.)*

Traductions, analyses, communications diverses.

M. P. Troisfontaines, assistant à la clinique chirurgicale. — Description d'un nouveau procédé d'opération du bec de lièvre. *(Annales de la Société médico-chirurgicale.)*

Rapport sur les observations cliniques du professeur De Roubaix, relatées dans les Annales de l'Université de Bruxelles. *(Ibidem.)*

M. X. Francotte, assistant à la clinique médicale. —Étude sur la ménopause au point de vue pathologique et thérapeutique. *(Mémoire couronné par la Société de médecine d'Anvers.)*

M. W. Schleicher, préparateur de physiologie. — Remarques critiques sur les résultats obtenus par l'application des enduits cutanés et sur les diverses manières de les interpréter. *(Annales de la Société de médecine de Gand, 1881.)*

Collections.

Les collections du cabinet de physique se sont accrues d'un grand nombre d'instruments.

Le service météorologique attaché à ce cabinet, fonctionne régulièrement depuis un an. Cinq fois par jour, on observe la pression atmosphérique, la température, l'état du ciel, l'état hygrométrique de l'air, la direction et la force du vent. Chaque matin, on constate la température de la Meuse et la quantité d'eau tombée.

Le bulletin météorologique des observations faites à huit heures du matin est, chaque jour, affiché aux valves de l'Université.

Les diagrammes des observations barométriques, thermométriques et hygrométriques qui ont été faites de juillet 1880 à septembre 1881, ont été publiés par les soins de M. Postula.

Les instruments, appareils, réactifs et autres objets attribués à l'enseignement de la chimie et au service des laboratoires, sont dans un excellent état d'entretien ; il y a lieu d'espérer que bientôt ils correspondront entièrement aux besoins de cet enseignement.

Ce service a fait de nouvelles acquisitions parmi lesquelles il convient de signaler : une collection de modèles de cristaux en verre, un dilatomètre, un filtre-presse, un chronographe à rattrapante; enfin, un grand nombre de produits chimiques.

La collection de chimie industrielle des Écoles spéciales a reçu des dons très-importants de MM. Aerts, directeur de l'usine à gaz de Bruxelles; Roch et Ries, à Anvers ; Baudoux et C^ie^, à Charleroi ; Depercinaire, Wargny et C^ie^, à Damprémy ; David et Debouche, à Moustier-sur-Sambre ; Delebault frères, à Cureghem ; Brouette et Duchateau, à Pommerœul ; A. Comblen, directeur-gérant des mines et usines de Sambre-et-Meuse; de la Société anonyme des glaces d'Auvelais, et de la manufacture royale de bougies de la Cour.

Le cabinet du cours de chimie appliquée à la teinture s'est enrichi de deux collections précieuses, qui lui ont été gracieusement offertes par M. de Moor, administrateur-gérant de la Société linière de St-Léonard, et la maison Peltzer et fils, à Verviers.

Le cours d'essais des matières et produits industriels a été fréquenté régulièrement par une vingtaine de jeunes gens qui ont en même temps suivi, au laboratoire spécial de recherches chimiques,

des exercices pratiques en rapport avec les notions exposées théoriquement dans le cours.

Un grand nombre d'élèves ont fréquenté le laboratoire spécial de recherches chimiques de l'École des mines et y ont fait de nombreux essais. Les travaux de MM. Peltzer, Schüler et Detienne ont fait l'objet de plusieurs notes insérées dans la *Revue universelle des mines*. Les collections de ce laboratoire se trouvent en bon état de conservation et se sont notablement accrues.

Les collections du cours d'exploitation des chemins de fer se sont augmentées de nombreux échantillons de billes en bois, les unes neuves, les autres ayant séjourné un certain temps dans la voie.

Le laboratoire de docimasie a fait l'acquisition de nombreux appareils servant aux travaux pratiques et à la chimie.

Le cabinet de mécanique s'est enrichi des pièces dont l'ensemble forme une machine à vapeur complète.

La collection de physique industrielle s'est augmentée de l'hydrostat même qui a servi au savant Hallauer dans ses expériences.

Un crédit ayant été voté pour la collection cinématique, elle a acquis plusieurs beaux modèles; mais, faute de locaux convenables, elle a dû limiter ses acquisitions.

Les installations nécessaires à la botanique sont à la veille d'être achevées et pourront enfin rendre à l'enseignement universitaire les services qu'on en attendait depuis longtemps.

Les collections végétales du Jardin Botanique

ont reçu de notables augmentations en plantes bulbeuses et surtout en arbres et arbustes dont l'étiquettage a été amélioré.

La direction du Jardin a reçu beaucoup de plantes et de graines à titre de dons, notamment du Jardin Botanique de l'État, à Bruxelles, et du Jardin de l'Université de Groningue; elle a aussi le devoir d'exprimer ses remercîments aux botanistes étrangers qui ont accru ses collections, particulièrement à MM. Mac Owan, de Cape Town, le Dr Treub, directeur du Jardin Botanique de Buitenzorg (Java), et surtout au baron F. von Müller, botaniste du gouvernement, à Melbourne.

Malgré la modicité de ses ressources, le cabinet de botanique a pu augmenter ses herbiers des fascicules qui ont paru des Algues de MM. Wittroek et Nordstedt, des Diatomées de M. Delogne, des Champignons du baron Thümer et de M. C. Roumeguère, des Hépatigues de M. Husnot et de la Flore de la République Argentine, explorée par le Dr Hieronymus.

L'auditoire de botanique a reçu de nouvelles cartes murales du Dr Kny et du Dr Lubarsch.

Le service des cliniques obstétricale et médicale s'est accru d'un nombre considérable d'instruments.

La collection d'anatomie pathologique s'est enrichie d'un grand nombre de pièces intéressantes recueillies dans le service des autopsies par M. Firket, assistant du cours, ou provenant de dons faits par des confrères de la ville et de l'étranger. Les préparations microscopiques se sont également

beaucoup augmentées. Elles sont destinées, soit à l'instruction des élèves, soit à des recherches particulières.

Un certain nombre d'instruments nouveaux pour des travaux d'anatomie et de physiologie pathologiques ont été acquis pendant le cours de l'année. Enfin, les anciennes pièces de la collection ont subi une révision générale suivie d'un remaniement destiné à en rendre l'étude plus facile.

Bibliothèque.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1er octobre 1880 jusqu'au 1er octobre 1881, est de 2,440, comprenant :

50	volumes	in-folio.
184	»	in-4°.
1,101	»	in-8°.
1,099	brochures et dissertations.	
6	manuscrits.	
2,440		

A ce total, il faut ajouter un don considérable et précieux. M. le professeur émérite Burggraff, voulant donner à l'Université un témoignage d'affection, lui a légué sa bibliothèque orientale, comprenant 524 volumes, savoir : 12 vol. in-folio, 165 vol. in-4° et 347 vol. in-12.

Des dons ont été faits par les Gouvernements de Belgique, de France, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, d'Italie, des États-Unis d'Amérique, de la République du Mexique, par le Bureau de

Statistique de Berlin, le Musée de Rio-Janeiro, le Bureau d'Éducation de Washington, l'Observatoire météorologique de Mexico, l'Institut américain des Ingénieurs des Mines, la Direction métallurgique d'Idria, l'Association des Ingénieurs de Liége, l'Institut du Luxembourg, les Étudiants de l'Université, l'Association pour l'avancement des sciences, le Conseil de salubrité publique, la Chambre de Commerce de Charleroi, la ville de Hasselt, la Députation permanente de la province de Liége, la ville de Liége et le Bureau des Échanges internationaux.

Les Universités de St-Petersbourg, Zurich, Giessen, Upsal, Fribourg, Göttingue, Berlin, Porto, Helsingfors, Marbourg, Kœnigsberg, Bonn, Utrecht, Louvain, Würzbourg, Kiel, Athènes, Erlangen, Berne, Vienne, Agram, Iena, Heidelberg, Munich, Tubingue, Rostock, Leyde, Genève, Bordeaux, Tokio et le Gymnase de Hambourg ont continué l'envoi de leurs publications.

Des dons ont encore été faits par les personnes amies de l'institution dont les noms suivent :

MM. Is. L'Hoest, Cl. Lyon, Van Bastelaer, A. Wallis, A. Hock, J. Demarteau, J. Desoer, L. de Thier, Ansaldo, Preudhomme de Borre, Ernst, J. Fontaine, F. Nizet, Lhoest, Aubry, J. Bastin, F. Sacré, Distexhe, A. Renaud, A. J. Dechamps, E. Pirmez, R. Friedlaender, G. Jorissenne, Van den Bosch, Schiffers, Romiée, Firket, A. Micha, A. de Ceulener; MM. les professeurs Morren, Loomans, Kurth, Nypels, Wasseige, Kupfferschlaeger, Graindorge, Renard, Catalan, de Cuyper, Le Roy et Masius.

Le gouvernement hollandais a fait hommage du grand ouvrage intitulé : *Bôrô Bondour*, imprimé à Leyde en 1874-1875, 2 vol. in-8°, de texte hollandais-français avec atlas in-folio-plano de 393 planches et 16 planches de plans in-folio.

Deux subsides extraordinaires ont été accordés par le gouvernement, l'un de 1,000 fr. pour acquisitions de livres flamands et l'autre de 2,500 fr. pour des ouvrages relatifs à la littérature sanskrite.

Pendant cette année académique, on a consulté 14,122 volumes, non comprises les revues périodiques déposées à la salle de lecture de MM. les professeurs; le prêt au-dehors a été de 7,206 volumes et de 1,073 partitions de musique.

MESSIEURS,

Il me reste à vous remercier d'avoir bien voulu assister à cette cérémonie et donner ainsi à l'Université un témoignage d'intérêt et de sympathie. Veuillez continuer à la grande cause de l'enseignement supérieur le concours de vos lumières et de votre appui.

Je déclare ouverte l'année académique.

VISITE DE LL. MM. LE ROI ET LA REINE.

Le Roi avait accueilli avec une extrême bienveillance la demande que M. le Recteur lui avait adressée, au nom du corps professoral et des étudiants, de daigner se rendre à l'Université.

A onze heures LL. MM. le Roi et la Reine, LL. AA. le Comte et la Comtesse de Flandre sont arrivées, suivies de MM. les ministres Frère-Orban, Sainctelette et Graux ; des dames d'honneur et dignitaires de la Cour; de M. le Gouverneur et de Madame de Luesemans, du Collége échevinal, etc.

La salle était comble; les professeurs dans l'hémicycle, les étudiants sur les gradins et les galeries inférieures, nombre de dames dans les galeries supérieures.

Dans le bas de la salle attendaient l'arrivée de LL. MM. le vénérable M. Rogier, dont l'entrée dans la salle avait été saluée de longues et chaleureuses acclamations ; M. le procureur général Ernst, MM. Flechet, sénateur, et Hanssens, représentant; MM. les généraux Baltia et de Formanoir ; M. Hamal, président du Conseil provincial; MM. Sauveur, secrétaire général; Greyson, directeur

général, et Van Camp, chef du cabinet, représentant M. le ministre de l'instruction publique; M. Van Scherpenzeel-Thim, ingénieur en chef des mines; M. Radoux, directeur du Conservatoire, etc.

LL. MM., à leur descente de voiture, ont été reçues par MM. le Recteur, l'Administrateur et les membres du Collége des assesseurs. La Commission des étudiants, était groupée avec son drapeau sur le passage de LL. MM.

L'entrée du Roi dans la salle a été accueillie par des acclamations unanimes, enthousiastes et longtemps prolongées. Notre patriotique jeunesse était heureuse de témoigner à la Famille Royale les sentiments qui l'animent.

Lorsque les applaudissements eurent cessé, deux membres de la Commission des étudiants, MM. Troisfontaines et Orth, offrirent de splendides bouquets à la Reine et à la Comtesse de Flandre.

M. le Recteur, ayant pris les ordres du Roi, donna lecture de l'adresse du corps professoral; M. Baudy, président de la Commission des étudiants, lut celle de la jeunesse universitaire et le Roi répondit à ces deux adresses.

Les adresses du corps professoral et des étudiants furent vivement applaudies. La réponse de S. M. fut longtemps acclamée.

Le Roi, après avoir complimenté M. le Recteur, s'approcha de la Commission des étudiants, serra la main de son président, et lui adressa, ainsi qu'à ses camarades, les plus gracieuses paroles.

Il se rendit aussi près des professeurs, qu'il complimenta de nouveau sur le succès de leur ensei-

gnement, et leva la séance, salué par des acclamations plus chaleureuses encore si possible que celles qui avaient éclaté à son entrée.

Cette cérémonie si digne et si émouvante prouve les sentiments d'union qui existent entre le Souverain et la famille universitaire de Liége.

Voici les discours prononcés :

Discours de M. le Recteur Trasenster,

Au nom du corps professoral de l'Université de Liége.

SIRE !

L'Université est fière du grand honneur que Votre Majesté daigne lui faire; elle est heureuse de pouvoir lui présenter l'hommage de sa profonde gratitude et de son respectueux dévouement.

Elle acclame le Souverain sage et éclairé qui guide si habilement le peuple belge dans les voies parfois agitées, mais toujours fécondes, de la liberté et du travail; elle vénère une Dynastie qui a conquis les sympathies et les suffrages de toutes les nations européennes, en prouvant que la base la plus stable des trônes est le respect scrupuleux des droits des peuples.

L'Université a pour notre charte fondamentale la vénération et le culte que commande la vérité de ses principes; elle a pour elle aussi l'attachement profond que mérite la plus ancienne Constitution de notre continent. Pendant que d'autres peuples passaient par de cruelles épreuves, ce monument législatif, qui ouvre de larges issues à tous les progrès et à toutes les aspirations généreuses, nous a donné cinquante ans de bienfaits inestimables.

Sans doute, Sire, la législation de l'enseignement supérieur, entrée en 1830 dans une voie hardie, n'a encore reçu,

après cinquante ans, que des solutions provisoires; elle n'a pas trouvé sa formule organique. Les pouvoirs politiques, absorbés par les difficiles problèmes d'une situation sans précédents et sans exemple dans le monde, n'ont pu apporter à l'organisation des Universités les soins qu'elles réclament. C'est un des rares domaines où d'autres nations nous ont devancés.

Le gouvernement de Votre Majesté a compris que ce grand intérêt national appelait toutes ses préoccupations. Avec la plus généreuse et la plus patriotique sollicitude, il s'attache à placer nos Universités, sous le rapport matériel, à la hauteur des Universités étrangères. Des allocations importantes vont enfin permettre à nos professeurs de disposer des moyens que réclament les progrès des sciences et notre nombreuse population studieuse.

On a mis la main à l'œuvre.

Il y a près de quarante ans, on commençait à ériger les grandes serres du Jardin-Botanique et on faisait les fondations de l'Institut qui doit les compléter. L'étranger, qui voyait ces constructions ébauchées et qui portent déjà des signes de vétusté, se demandait si c'était une ruine ou des pierres d'attente. C'étaient des pierres d'attente, Sire, car, avant six mois, cette triste interruption de quarante ans ne sera plus qu'un souvenir.

Des décisions récentes permettront enfin à l'Université de prendre tout son essor. Si dans quelques années V. M. daigne encore venir parmi nous, elle ne trouvera plus debout cette Salle Académique, mais elle verra, nous l'espérons, sur les deux rives de la Meuse, des monuments au niveau de la science moderne, des monuments qui seront un honneur pour son règne et un sujet d'orgueil pour la ville de Liége.

L'Université, qui a lutté avec succès contre la situation faite à l'enseignement supérieur, pourra ainsi se rendre de plus en plus digne de la haute sollicitude de V. M. pour le progrès des lettres, des sciences et de leurs applications au travail national. V. M. a fondé, avec une grande générosité, des prix importants pour stimuler l'initiative, les recherches,

l'activité intellectuelle. Ces prix, lorsque nos Universités auront reçu tous les compléments sur lesquels elles peuvent aujourd'hui compter, seront disputés par de nombreux concurrents. La pensée élevée qui a inspiré V. M. aura ainsi atteint complètement son but patriotique.

Elle sait qu'un petit pays qui ne peut disposer ni de grandes armées, ni de flottes puissantes, doit chercher ailleurs sa grandeur et un rôle glorieux. La Belgique, qui depuis cinquante ans a réalisé tant de progrès et tant de réformes dans son état politique et social, doit cependant s'attacher à sortir des limites étroites que la géographie lui assigne; elle doit savoir apprécier les nations étrangères et s'en faire apprécier, établir avec elles un échange fécond d'idées, de connaissances, de produits.

Aussi V. M. n'a cessé d'encourager les Belges à porter leur attention vers les contrées éloignées et même vers des régions encore inexplorées. Nos compatriotes, avec tant de solides qualités, s'arrêtent trop souvent dans les sciences à un niveau moyen, et ils portent l'attachement au clocher natal parfois jusqu'au préjugé. V. M. saisit toutes les occasions de les exciter à s'élever sur les hauts sommets dans les arts et les sciences, à porter leurs regards au-delà de l'horizon trop restreint de leurs frontières, à multiplier les relations avec les peuples étrangers. Nous inspirant des paroles éloquentes qu'elle prononçait à la fête patriotique du 16 août, nous associant à ses nobles préoccupations, nous croirons lui rendre l'hommage le plus digne et le plus vrai en répétant aux jeunes gens que les familles nous confient : PLUS HAUT, ENCORE PLUS HAUT, ET PLUS LOIN!

—

L'Université prie S. M. la Reine et LL. AA. RR. de daigner agréer la respectueuse expression de la vénération et du profond attachement qu'elle porte à la Famille royale.

Adresse des Étudiants,

Lue par M. Baudy, président de la Commission des Étudiants.

SIRE,

Votre présence, celle de Sa Majesté la Reine, de Monseigneur le Comte et de Madame la Comtesse de Flandre, au milieu de la grande famille universitaire de Liége, est un témoignage de paternelle affection qui inspire aux étudiants la plus vive gratitude. Ils ne peuvent mieux le reconnaître qu'en exprimant les sentiments d'amour et de respect dont ils sont animés pour leur Roi et pour notre dynastie nationale.

Cinquante années de prospérité et de paix ont fait de la Belgique une grande nation, du nom de Belge un titre envié. Qu'il nous soit permis, Sire, d'acclamer dans un même élan de reconnaissance tous ceux qui ont contribué à rehausser ce titre que nous sommes fiers de porter.

Nos pères, qui ont fondé la Belgique indépendante et libre, ont certes des droits impérissables à notre vénération, mais nous n'oublierons jamais que nos Rois ont voué leur vie à sauvegarder et à développer nos libres institutions.

Il y a vingt ans, les étudiants de l'Université de Liége saluaient votre auguste père, leur Roi bien-aimé, et lui promettaient un attachement et un dévouement sans borne.

Depuis lors, de terribles tourmentes ont bouleversé l'Europe ; certaines nations ont été cruellement éprouvées. Cependant la Belgique est restée calme et prospère, la liberté a été respectée, la royauté belge est toujours debout plus aimée et mieux comprise que jamais et la jeunesse ressent pour elle la même ardente affection.

L'instruction, Sire, est un élément indispensable au peuple le plus libre pour qu'il jouisse de la façon la plus large et la plus sage de ses précieuses libertés. Aussi l'enseignement public à tous les degrés est l'objet de votre bienveillante et

constante sollicitude ; l'enseignement supérieur rencontre surtout vos plus vives sympathies. Ami fervent de la science, vous défendez et vous protégez cette cause si noble, si féconde ; votre appui est acquis sans limite à tout ce qui peut rehausser l'éclat et la splendeur de nos Universités déjà si florissantes.

Par souvenir, Votre Majesté a toujours aimé l'Université de Liége, nous le savons, Sire, et nous nous montrerons dignes de l'intérêt que vous nous portez ; nous avons de belles et grandes traditions ; nous les maintiendrons. Nous les maintiendrons surtout en renouvelant entre vos mains avec la même conviction et le même enthousiasme le serment solennel de nos aînés.

L'illustre fondateur de votre dynastie a daigné attacher à notre bannière universitaire une médaille qui était le témoignage de sa confiance.

Cette médaille fait l'honneur de notre drapeau et nous ne le trahirons jamais.

RÉPONSE DU ROI

Aux adresses des professeurs et des étudiants de l'Université.

MESSIEURS,

Je remercie vivement MM. les professeurs et MM. les étudiants de l'Université de leur accueil chaleureux. Acclamer le chef de l'État comme vous venez de le faire, c'est acclamer nos institutions, ces institutions que l'Université de Liége a des raisons bien particulières de chérir. Liége, en 1830, a pris une part considérable au mouvement d'émancipation d'où est sortie notre indépendance et

c'est sur les bancs de cette Université qu'avaient étudié bon nombre des hommes auxquels nous devons notre édifice politique, notamment les rédacteurs de notre immortelle Constitution. A cette époque déjà, Messieurs, la jeunesse liégeoise était sage et avait le cœur patriote. Vous avez conservé ces traditions; vous êtes convaincus que, pour qu'une nation se développe sainement, il faut la sagesse dans le progrès.

Je rends hommage aussi au corps professoral, à ces vaillants gardiens de la science si pénétrés de la hauteur de leur mission. C'est auprès de vous, Messieurs les professeurs, que l'homme vient acquérir, dans les heureuses années de sa jeunesse, ce fond d'idées justes, de sentiments élevés qui ne le quitteront plus; c'est ici qu'il allume en lui-même la noble flamme dont l'éclat rayonnera sur toute son existence; qu'il amasse, pour les verser dans la civilisation de son pays, des trésors de savoir, de sagesse et de goût. A vous, Messieurs, la grande tâche de diriger ces jeunes intelligences si naturellement et si largement ouvertes au bien et au beau, de leur inspirer l'amour des principes et des vertus qui font les nations robustes et fortes.

Je souhaite à l'Université de Liége le plus brillant avenir. Que ces jeunes gens qui m'entourent réus-

sissent dans la vie, qu'ils se distinguent dans les carrières qu'ils vont embrasser ; je le souhaite pour eux et pour mon pays. Gardez au cœur cette chaleur de la jeunesse qui vous fait chérir la meilleure des patries et tous ensemble, ne cessons de répéter les grandes paroles que vous venez d'entendre : *Plus haut, encore plus haut et plus loin !*

ANNÉE ACADÉMIQUE 1881-1882

CORPS ENSEIGNANT

PROGRAMME DES COURS

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

M. L. TRASENSTER, prof. ordinaire à la Faculté des sciences.

Secrétaire du Conseil :

M. L. PERARD, prof. ordinaire à la Faculté des sciences.

Doyens des Facultés :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. Ch. LOOMANS, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. E. DE LAVELEYE, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. Ed. VAN BENEDEN, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. V. MASIUS, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

Ch. Loomans (*rue Beeckman*, n° 20) : Psychologie. — Philosophie morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. Troisfontaines (*rue Courtois*, n° 16) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités grecques.

J. Stecher (*quai de Fragnée*, n° 36) : Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Exercices d'analyse et de critique littéraire. — Style et rédaction.

A. Le Roy (*rue Fusch*, n° 32) : Logique. — Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne. — Métaphysique générale et spéciale.

J. Delboeuf (*boulevard Frère-Orban*, n° 30) : Explications d'auteurs latins. — Exercices philologiques sur la langue latine. — Id. sur la langue grecque.

L. Roersch (*rue De Chestret*, n° 5) : Explication d'auteurs grecs. — Éléments de la grammaire générale. — Exercices spéciaux de philologie classique.

G. Kurth (*rue Simonon*, n° 25) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire comparée des littératures européennes modernes. — Cours pratique d'histoire.

V. Chauvin (*rue Simonon*, n° 20) : Littérature orientale (Hébreu et Arabe).

Professeurs extraordinaires.

N. Lequarré (*rue André-Dumont*, n° 31) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire politique moderne. — Géographie générale.

P. Frédericq (*rue des Anges*, n° 13) : Histoire contemporaine. — Histoire politique interne de la Belgique. — Exercices historiques. — Histoire de la littérature flamande.

Chargés de cours.

C. Renard (*rue Ste-Véronique*, n° 28) : Esthétique et histoire de l'art.

C. Michel (*rue de la Paix*, n° 34) : Langue et littérature sanskrites.

A. Deschamps, (*rue du St-Esprit*, n° 115) : Histoire de la littérature française.

E. Monrose : Cours de lecture à haute voix et de débit oratoire.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeur émérite.

J. S. G. Nypels (*avenue d'Avroy*, n° 97) : Droit criminel belge.

Professeurs ordinaires.

V. Thiry (*rue Courtois*, n° 20) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. Macors (*rue Louvrex*, n° 82) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire et institutes du droit des gens, y compris la législation sur les consulats.

Th. J. J. de Savoye (*rue Courtois*, n° 18) : Droit civil moderne.

Émile de Laveleye (*rue Courtois*, n° 38) : Économie politique. — Économie industrielle.

P. Namur (*rue Bassenge*, n° 32) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

C. Maynz (*rue de la Paix*, n° 8) : Pandectes.

L. Houet (*rue des Augustins*, n° 41) : Droit administratif.

Professeur extraordinaire.

F. Thiry (*rue Trappé*, n° 28) : Organisation judiciaire, compétence et procédure civile. — Lois organiques du notariat. — Lois fiscales.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeurs ordinaires.

J. T. P. Chandelon (*rue d'Archis*, n° 14) : Chimie générale inorganique approfondie. — Chimie industrielle.

L. J. Trasenster (*quai de l'Industrie*, n° 9) : Exploitation des mines, suppléé par M. Habets, ingénieur honoraire des mines.

C. E. Catalan (*rue Nysten*, n° 21) : Algèbre supérieure. — Analyse supérieure, calcul différentiel, calcul intégral et éléments du calcul des variations.

G. Dewalque (*rue de la Paix*, n° 17) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie animale et stratigraphique.

Ed. Morren (*Boverie*, n° 1) : Botanique.

A. Gillon (*avenue Rogier*, n° 29) : Métallurgie.

L. Perard (*rue du St-Esprit*, n° 101) : Physique expérimentale. — Statique élémentaire et principes de dynamique.

E. Van Beneden (*rue Louvrex*, n° 92) : Éléments de zoologie. — Zoologie et géographie animale. — Anatomie et physiologie comparées. — Embryologie.

W. Spring (*rue Beeckman*, n° 32) : Chimie générale. — Chimie organique approfondie.

V. Dwelshauvers-Dery (*quai Marcellis*, n° 4) : Mécanique appliquée aux arts. — Physique industrielle.

Professeur extraordinaire.

J. Graindorge (*rue Paradis*, n° 92) : Théories dynamiques de Jacobi et Mécanique céleste. — Géométrie analytique. — Mécanique analytique. — Physique mathématique.

Chargés de cours.

A. Habets (*rue des Carmes*, n° 9) : Exploitation des mines. — Topographie.

C. Le Paige (*rue des Anges*, n° 21) : Éléments de la théorie des déterminants. — Compléments d'analyse. — Géométrie supérieure. — Compléments de géométrie descriptive.

L. L. de Koninck (*rue Bassenge*, n° 44) : Chimie analytique. — Docimasie.

F. Folie (*place de l'Université*, n° 1) : Astronomie et géodésie.

A. Schorn (*rue des Prémontrés*, n° 8) : Géométrie descriptive et ses applications.

Chargés de cours aux Écoles spéciales.

J. Van Scherpenzeel-Thim, ingénieur en chef (*rue Nysten*, n° 34). Législation minière et industrielle.

Neuberg (*rue de Sclessin*, n° 8) : Analyse supérieure.

Ed. Despret, ingénr en chef : Exploitation des chemins de fer.

E. Gerard, ingénr des télégraphes : Applications de l'électricité.

W. Libert, ingénieur (*boulevard Frère-Orban*, n° 8) : Construction des machines.

L. Goret, ingénieur (*rue Ste-Marie*, n° 19) : Chimie appliquée à la teinture.

V. Francken, ingénieur (*rue St-Hubert*, n° 9) : Analyse des produits industriels. — Travaux de recherches chimiques.

P. Trasenster, ingénieur (*boulevard Frère-Orban*, n° 48) : Géographie industrielle et commerciale.

H. Dechamps, ingénieur (*rue Bois-l'Évêque*, n° 45) : Architecture industrielle.

H. Holzer, professeur à l'École des mines (*rue du Laveu*, n° 8) : Technologie du constructeur. — Théorie des mécanismes. — Travaux graphiques.

J. Krutwig, docteur en sciences (*rue des Augustins*, n° 8) : Manipulations chimiques. — Travaux docimastiques.

Ph. Banneux, ingénieur des mines : Analyse élémentaire.

E. Pasquet, maître de langues (*rue Bois-l'Évêque*, n° 73) : Langue anglaise.

F. Muth, maître de langues (*rue Haut-Laveu*, n° 52) : Langue allemande.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs émérites.

H. Sauveur (*boulevard de la Sauvenière*, n° 32) : Clinique interne.

T. Schwann (*quai de l'Université*, n° 11) : Partie générale de la physiologie des nerfs.

Professeurs ordinaires.

Ad. Wasseige (*rue Lebeau*, n° 8) : Théorie des accouchements. — Clinique obstétricale. — Opérations obstétricales.

V. Masius (*rue Beeckman*, n° 18) : Pathologie générale. — Clinique des maladies des enfants. — Clinique interne. — Policlinique interne.

C. Vanlair (*rue des Augustins*, n° 45) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales. — Anatomie pathologique. — Clinique des maladies des vieillards.

J. Ch. Van Aubel (*rue Louvrex*, n° 107) : Pharmacognosie et éléments de pharmacie. — Thérapeutique générale. — Médecine légale.

A. Swaen (*rue Ste-Marie*, n° 5) : Anatomie de texture générale ; anatomie descriptive ; anatomie des régions ; anatomie de texture spéciale. — Démonstrations anatomiques. — Exercices microscopiques d'histologie normale.

A. Von Winiwarter (*place Ste-Véronique*, n° 29) : Pathologie chirurgicale générale. — Clinique externe. — Théorie et pratique des opérations chirurgicales. — Policlinique externe.

Professeurs extraordinaires.

F. Putzeys (*boulevard d'Avroy*, n° 71) : Une partie de l'anatomie descriptive. — Hygiène publique et privée.

A. Gilkinet (*rue Renkin*, 23) : Pharmacie théorique et pratique. — Paléontologie végétale.

L. Frédericq (*rue Nysten*, n° 23) : Physiologie humaine.

E. Fuchs (*rue des Anges*, n° 1) : Physiologie des organes des sens. — Ophthalmologie. — Clinique ophthalmologique.

Chargés de cours.

L. L. de Koninck (*rue Bassenge*, n° 44) : Éléments de chimie analytique.

F. Plucker (*rue du Laveu*, n° 8) : Pathologie chirurgicale spéciale, y compris les affections des os et des articulations. — Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.

Th. Chandelon (*rue St-Gilles*, n° 86) : Chimie toxicologique.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. N. Schwartz, *rue Louvrex*, 36.
N. Ansiaux, *rue Féronstrée*, 32.
L. G. de Koninck, *rue Bassenge*, 44.
Is. Kupfferschlaeger, *rue du Jardin Botanique*, 18.
J. P. Schmit, à Bruxelles.
A. C. De Cuyper, *rue Mercelis*, 80, à Bruxelles.
J. H. Borlée, *rue des Augustins*, 53.

PROGRAMME DES COURS.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. Ch. LOOMANS. — Secrétaire, M. P. FREDERICQ.)

Matières de la candidature préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

Première épreuve.

	MM.		
Explication d'auteurs latins	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; mercr., 11 à 12 h	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	Roersch (L.), professeur ordinaire.	Lundi, mercredi, 9 à 10 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature française	Stecher (J.), prof. ordin. Suppléé par M. Deschamps (A), doct. spécial.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Lundi, mardi, 10 à 11 h.
Psychologie	Loomans (Ch.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale.	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Histoire politique de l'antiquité.	Troisfontaines (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques.	(Idem.)	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.	. . . . .
Histoire de la littérature flamande. . . .	Frédericq (P.), prof. extraordin.	Lundi, mardi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Lundi, mardi, 2 1/2 à 3 1/2 h.

Seconde épreuve.

Explication d'auteurs latins	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; merc.. 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Logique	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique du moyen-âge	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Lundi, 8 à 9 h.; vendredi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.; merc., 10 à 11 h.	. . . . .
Histoire politique interne de la Belgique. .	Frédericq (P.), prof. extraordin.	Mardi, 12 à 1 h.	. . . . .
Histoire politique moderne	Lequarré (N.), prof. extraordin.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.
		Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 h.; merc.,	. . . . .

Première épreuve.

Exercices philologiques sur la langue grecque.	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (1re partie). . . .	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (1re partie).	Stecher (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Éléments de la grammaire générale . . .	Roersch (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Seconde épreuve.

Exercices philologiques sur la langue grecque.	Delboeuf (J.). prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (2e partie)	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de littérature latine (2e partie)	Stecher (J.). prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques.	Troisfontaines (A.), prof. ordin.	. . . . .	Jeudi, vend., 11 à 12 h.; sam., 8 à 9 h.
Histoire comparée des littératures européennes modernes.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mardi, 10 à 11 h.; vendr., 11 à 12 h.; samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Métaphysique générale et spéciale	Leroy (A.), prof. ordinaire.	Mercr., vendredi, samedi, 8 à 9 h.	. . . . .

Matières non comprises dans les examens.

Exercices de critique littéraire et philologique (Textes français du XVIe siècle). . . .	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, 11 à 12 h.
Economie politique	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1 2 h.
Esthétique et histoire de l'art	Renard (C.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 h.	. . . . .
Exercices spéciaux de philologie classique.	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à 11 h.	Mercredi, 11 à 12 h.
Cours pratique d'histoire :			
1re année. Analyse des sources et discussion de questions controversées.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
2e année. Etudes critiques sur les sources de l'histoire du Pays de Liége	(Idem.)	Mardi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Littérature orientale : hébreu et arabe . .	Chauvin (V.), prof. ordinaire.	Lundi, merc. 11 à 12 h.; vend., 9 à 10 h. (hébr.); mardi, jeudi, sam., 11 à 12 (ar.)	Lundi, merc., vend., 12 à 1 h. (hébr.) mardi, jeudi, sam., 12 à 1 h. (arabe).
Géographie générale	Lequarré (N.), prof. extraordin.	. . . . .	Une leçon par semaine.
Histoire contemporaine	Frédericq (P.), prof. extraordin.	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Exercices sur les sources de l'hist. de Belgique.	(Idem.)	Jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Langue et littérature sanskrites.	Michel (C.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 12 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 12 à 1 h.
Cours théorique et pratique de lecture à haute voix et de débit oratoire	Monro se (E.).	Lundi, 3 à 4 h.	Lundi, 3 à 4 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. E. DE LAVELEYE. — Secrétaire : M. L. HOUET.)

Candidature.

Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	MM. Macors (J. G), prof. ordinaire.	Mardi et jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Encyclopédie du droit (cours trimestriel). .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., vend., sam., 10 à 11 1/2 h.	Mardi, merc., 10 à 11 1/2 h.; jeudi, 8 1/2 à 10 h.
Histoire et institutes du droit romain . . .	(Idem.)		
Droit naturel ou philosophie du droit. . .	Loomans (Ch.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

Doctorat.

Première épreuve.

Droit criminel belge (1re partie : Droit pénal).	Nypels (J. S G.), prof. émérite.	Lundi, mercredi, vend , 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	Thiry (V.), prof. ordinaire	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Droit public	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Pandectes	Maynz (C.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit administratif.	Houet (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.

Seconde épreuve.

Droit criminel belge (2e partie : Instruction criminelle).	Nypels (J. S. G.), prof. émérite.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit commercial	Thiry (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit civil moderne (2e partie : un tiers). .	(Idem.)	(Voir ci-dessus 1re épreuve.)	. . . . .
Economie politique.	De Savoye (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercr., vend., 11 1/2 à 1 h.
Organisation judiciaire, compétence et procédure civile	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
	Thiry (F.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.

Première épreuve.

Encyclopédie du droit (cour trimestriel). .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Vendredi, 10 à 11 1/2 h.	
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	Thiry (V.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Lois organiques du notariat et lois fiscales.	Thiry (F.), prof. extraordinaire.	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .

Seconde épreuve.

Droit civil moderne (2e partie : deux tiers).	Thiry (V), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
	De Savoye (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Lois organiques du notariat et lois fiscales .	Thiry (F.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.

Doctorat en sciences politiques et administratives.

I. Épreuve préparatoire.

A. *Pour les candidats en philosophie.*

Encyclopédie du droit (cours trimestriel) .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Vendredi, 10 à 11 1/2 h.	
Droit naturel ou philosophie du droit . . .	Loomans (Ch.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Le 1er livre du Code civil et le droit successoral	Thiry (V.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

B. *Pour les candidats en droit.*

Le 1er livre du Code civil et le droit successoral.	(Voir ci-dessus.)		

II. Examen de docteur.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur 2 ans)	Macors (G.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)	. . . . .
Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans) . .	(Idem).	Samedi, 8 1/2 à 10 h.	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 2e épreuve.)	. . . . .
Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	Houet (L.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)	. . . . .

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.

FACULTE DES SCIENCES.

(Doyen, M. Ed. VAN BENEDEN. — Secrétaire, M. V. DWELSHAUVERS.)

Candidature en sciences naturelles.

	MM.		
Logique	Le Roy (A), prof. ordinaire.		Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	Loomans (Ch.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	
Philosophie morale	(Idem.)		Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Eléments de zoologie	Van Beneden (E.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Exercices pratiques de zoologie	(Idem.)		Trois séances par semaine.
Notions élémentaires de minéralogie et de géologie	***		Heures à déterminer.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 3/4 h.
Exercices pratiques de chimie	(Idem.)	Trois séances de 3 h. par semaine.	Trois séances de 3 h. par semaine.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., 9 1/2 à 11 h., mardi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h., mercr., 8 1/2 à 10 heures.
Exercices pratiques de botanique	(Idem.)	Mercredi après-midi.	Mercredi après-midi.

Examen de candidat en pharmacie.

Eléments de physique expérimentale	Perard (L.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.) prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.) prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.; mardi, 8 1/2 à 10.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 8 1/2 à 10 h.
Notions élémentaires de minéralogie	***		Heures à déterminer.

Doctorat en sciences naturelles.

Zoologie et géographie animale	Van Beneden (E.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Anatomie de texture	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, mercr., vendr., 10 à 11.	
Paléontologie animale	Dewalque (G.), prof. ordinaire.		Mardi, 10 à 11 1/2 h.
	Van Beneden (E.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendr., samedi, 3 1/2 à 5 h.	

Minéralogie	DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.	. . . . .	. . . . .
Géologie	(Idem.)	Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.	Samedi, 10 à 11 1/2 h.
Paléontologie stratigraphique	(Idem.)	. . . . .	. . . . .
Chimie générale inorganique	CHANDELON (J. T. P.), prof. ordin.	Mercredi, 3 à 4 1/2 h.	Jeudi, 3 à 4 1/2 h.
Idem. organique	SPRING (W.), prof. ordinaire.	. . . . .	. . . . .
Idem. analytique	DE KONINCK (L.), chargé de cours.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	Tous les jours.
Exercices de microscopie comparée	VAN BENEDEN (Ed.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	Mardi après-midi.
Exercices d'anatomie végétale	MORREN (Ed.), prof. ordinaire.	Jeudi après-midi.	Tous les jours.
Exercices minéralogiques et géologiques	DEWALQUE G.), prof. ordinaire.	. . . . .	(Idem.)
Exercices pratiques de chimie générale	SPRING (W.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	(Idem.)
Exercices pratiques de chimie analytique	DE KONINCK (L.), chargé de cours.	(Idem.)	

Candidature en sciences physiques et mathématiques.

Logique	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	LOOMANS (CH.). prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., samedi, 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Géométrie analytique complète à deux et à trois dimensions	GRAINDORGE (J.), prof. extraordin.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
	SCHORN (A.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
Géométrie descriptive	LE PAIGE (C), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 9 1/2 à 11 h.
Algèbre supérieure	CATALAN (E. C.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
Eléments de la théorie des déterminants	LE PAIGE (C), chargé de cours.	. . . . .	Samedi, 11 à 12 1/2 h.
Calcul différentiel, calcul intégral et éléments de calcul des variations	CATALAN (E. C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Statique analytique et dynamique du point	GRAINDORGE (J.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Astronomie physique	FOLIE (F.), chargé de cours.	Lundi, vend., 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Physique expérimentale	PERARD (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Principes généraux de chimie	SPRING (W.), prof ordinaire.	Lundi, merc., vendr., 11 à 12 3/4 h.	. . . . .
Cristallographie	DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .

Doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Analyse pure et calcul des probabilités	CATALAN (E. C.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique des systèmes hydrostatique et hydrodynamique	GRAINDORGE (J.), prof. extraordin.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Astronomie mathématique	FOLIE (F.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Compléments d'analyse	LE PAIGE (C.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Théories dynamiques de Jacobi	GRAINDORGE (J.), prof. extraordin.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.
Mécanique céleste	(Idem.)	(Idem.)	(Idem.)
Physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.
Géométrie supérieure analytique et synthétique	LE PAIGE (C.), chargé de cours.	Mercredi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.	Mardi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.
Physique expérimentale (théorie et pratique des instruments et des observations)	PERARD (L.), prof. ordinaire.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi 9 1/2 à 11 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.

ÉCOLES DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES.

ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.

	MM.		
Analyse	Neuberg (J.), chargé de cours.	Lundi, merc., vendr , 8 à 10 h.	Lundi, merc., vendredi, 8 à 10 h.
Physique	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi , 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.
Géométrie analytique	Graindorge (J.), prof. extraordin.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Mécanique analytique	(Idem).	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.
Astronomie et géodésie	Folie (F.), chargé de cours.	Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Mécanique élémentaire	Perard (L., prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Géométrie descriptive	Schorn (A.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, aux ombres et à la perspective.	(Idem).	Lundi, merc., vendredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Littérature française	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Cours et exercices spéciaux.

Analyse élémentaire	Banneux (P.), ingénieur des mines.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Technologie du constructeur.	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	2 » » »	2 » » »
Manipulations chimiques.	Krutwig (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Travaux graphiques	Devos (Ed.), répétiteur.	Tous les jours.	Tous les jours.
Langue allemande. — 1er cours.	Muth (F.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue anglaise. — 1er cours	Pasquet (E.), maître de langues.	2 » » »	2 » » »

ENSEIGNEMENT D'APPLICATION.

Minéralogie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Géologie	(Idem.)	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Exploitation des mines	Trasenster (L.), prof. ordinaire, suppléé par M. Habets (A.), ingé-		

Métallurgie	Gillon (A.), prof. ordinaire.	Tous les jours, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercr., vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Législation industrielle et minière	Van Scherpenzeel-Thim (J.), ingénr en chef des mines.	. . . . .	Jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Economie industrielle	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Docimasie	De Koninck (L.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Mécanique appliquée	Dwelshauvers (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mardi, merc., jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	(Idem.)	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Architecture industrielle	Dechamps (H.), ingénieur.	Lundi, mercredi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Mercredi, samedi, 2 1/2 à 4 h.; vendredi, 9 1/2 à 11 h.

Cours et exercices spéciaux.

Exploitation des chemins de fer	Despret (E.), ingénieur.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Application de l'électricité	Gerard (E.), ingén. des télégraphes.	. . . . .	2 » » »
Topographie	Habets (A.), ingén. hon. des mines.	1 leçon » »	1 » » »
Technologie mécanique et théorie des mécan.	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	3 » » »	3 » » »
Construction des machines	Libert (W.), ingénieur-mécanicien.	3 » » »	3 » » »
Travail de l'atelier	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Chimie appliquée à la teinture	Goret (L.), ingénieur.	1 leçon par semaine.	1 leçon par semaine.
Géographie industrielle et commerciale	Trasenster (P.), ing. hon. des mines.	. . . . .	2 leçons par semaine.
Manipulations chimiques	Krutwig (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Travaux docimastiques	De Koninck (L.), chargé de cours.	3 » » »	3 » » »
Analyse des produits industriels	Francken (V.), répétiteur.	1 leçon par semaine.	1 leçon par semaine.
Travaux de recherches chimiques	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Travaux graphiques	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	Id.	Id.
Idem	Dechamps (H.), ingénieur.	Id.	Id.
Langue anglaise. — Second cours	Pasquet (E.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue allemande. — Second cours	Muth (F.), maître de langues.	2 » » »	2 » » »

FACULTÉ DE MEDECINE.

(Doyen, M. V. MASIUS. — Secrétaire, M. F. PUTZEYS.)

Candidature en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Première épreuve.

Anatomie de texture générale	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, vendredi, 10 à 11 h.	. . . . .
Pharmacognosie et éléments de pharmacie	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Seconde épreuve.			
	MM.		
ANATOMIE DESCRIPTIVE. Ostéologie, syndesmologie, myologie, angéiologie, névrologie Splanchnologie et organe des sens	PUTZEYS (F.), prof. extraordinaire.	Lundi, 10 à 11 1/2 h., mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
Anatomie des régions	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Anatomie de texture spéciale	(Idem.)	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (pendant les mois d'oct., de nov. et de décembre.)	. . . . .
Physiologie	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.
Exercices pratiques de physiologie	SCHWANN (T.), prof. émérite, et FRÉDERICQ (L.), prof. extraordin.	Lundi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h., mardi, 11 à 12 h.	Mardi, jeudi, sam., 10 1/2 à 12 h.
Physiologie des organes des sens	(Idem.)	. . . . .	Deux heures par semaine.
Embryologie	FUCHS (E.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Heures à déterminer.
Anatomie comparée	VAN BENEDEN (E.), prof. ordinaire.	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (janv. et fév.)	. . . . .
Exercices microscopiques d'histologie normale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.
Exercices d'anatomie comparée	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après-midi.
Démonstrations anatomiques	VAN BENEDEN (E.), prof. ordinaire.		. . . . .
	SWAEN et PUTZEYS.	Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après-midi.	
PREMIER DOCTORAT.			
Première épreuve.			
Pathologie générale	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Jeudi, samedi, 3 1/2 à 5 heures.	. . . . .
Anatomie pathologique	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Hygiène publique et privée	PUTZEYS (F.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Mercr., 10 à 11 h.; jeudi, 11 à 12 h.
Exerc. microscopiques d'anatomie pathologique	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le laboratoire sera ouvert aux élèves toutes les après-midi.
Seconde épreuve.			
Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Spéciale, y compris les affections des os et des articulations	PLUCKER (Th.), chargé de cours.	Lundi, vendredi, 10 à 11 h.
PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Générale	VON WINIWARTER (A.), prof. ord.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.
Ophthalmologie	FUCHS (E.), prof. extraordinaire.	Merc., 10 à 11 h.; jeudi, 10 1/2 à 11 1/2.
Théorie des accouchements	WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendredi, 3 à 4 h.
Médecine légale	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.	. . . . .

			Lundi, vendredi, 10 à 11 h.
			Lundi, vendredi, 11 à 12 h.
			. . . . .
			. . . . .
			Mercredi, 11 à 12 h., vend., 4 à 5 h.

TROISIÈME DOCTORAT.

Clinique interne	MASIUS (V.), prof. ordinaire. SAUVEUR (H.), prof. émérite.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Policlinique interne	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Clinique externe	VON WINIWARTER (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.
Policlinique externe	(Idem.)	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Théorie et pratique des opérations chirurgicales	(Idem.)	. . . . .	Lundi, mercredi, vendredi, 12 à 1 h.
Clinique ophthalmologique	FUCHS (E.), prof. extraordinaire.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Opérations obstétricales	WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 2 à 3 h.	Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.
Clinique obstétricale	(Idem.)	Jours et h^res à fixer suiv. l'occurrence.	Jours et h^res à fixer suiv. l'occurrence.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	PLUCKER (Th.), chargé de cours.	Mercredi, 9 à 10 h.	Mercredi, 9 à 10 h.
Clinique des maladies des enfants	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer ultérieurem^t.	Jours et heures à fixer ultérieurem^t.
Clinique des maladies des vieillards	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices pratiques d'anatomie topographique.	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le labor. est ouv. aux élèves 2 f. p^r sem.
Exercices de clinique propédeutique	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	. . . . .

PHARMACIE.

Pharmacie théorique : les drogues et les médicaments, en tant que marchandises ; les altérations, les falsifications et les doses maxima	GILKINET (A.), prof. extraordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Eléments de chimie analytique	DE KONINCK (L.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Exercices pratiques de chimie analytique.	(Idem.)	Mardi, jeudi, 3 1/2 à 6 h.	. . . . .
Chimie toxicologique	CHANDELON (Th.), chargé de cours.	. . . . .	Jeudi, 2 à 3 1/2 h.
Exercices pratiques de chimie toxicologique.	(Idem.)	. . . . .	Jeudi, 3 1/2 à 6 h.
Pharmacie pratique	GILKINET (A.), prof. extraordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.
Exercices microscopiques	(Idem.)	. . . . .	Quatre fois par sem., l'après-midi.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 22 juin 1881.

Le Secrétaire,
V. MASIUS.

Le Recteur,
L. TRASENSTER.

Vu et approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre 1^er de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Instruction publique,
P. VAN HUMBÉECK.

EXTRAIT

DES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONCERNANT

1° Les inscriptions.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription au rôle; le droit d'inscription est de 15 francs. — Art. 18 de la loi.

Le Recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. — Art. 28 du règl.

L'élève, avant son inscription, s'engage à observer les règlements universitaires. — Art. 19 de la loi.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Les Facultés peuvent autoriser l'inscription isolée à certains cours. (Elles fixent, dans ce cas, le taux des rétributions.)

Art. 1er de l'arrêté du 30 nov. 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1re catégorie. (Cours annuels). Pour la Faculté de droit, 80 francs; pour les autres Facultés, 60 francs.

2e catégorie. (Cours semestriels). Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres Facultés, 40 francs.

3e catégorie. (Deux leçons par semaine). Pour la Faculté de droit, 50 francs; pour les autres Facultés, 30 francs.

4e catégorie. (Une leçon par semaine). Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1° Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2° Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 200 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1° Pour les candidats en droit, 150 francs.

2° Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 nov. 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit:

a. Division des arts et manufactures :

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1re à la 2e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2e à la 3e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3e à la 4e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paîront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, 20 fr. pour les cours d'allemand ou d'anglais et 20 fr. pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1re à la 2e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2e à la 3e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3e à la 4e année.

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paîront en outre 20 fr. pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études et 20 fr. pour les cours d'allemand ou d'anglais.

c. École préparatoire des mines et école d'application : — Arrêté ministériel du 26 nov. 1849.

1re année d'études, y compris le dessin,	220 fr.
2e année d'études, y compris le dessin et les manipulations,	240 »
3e année d'études, y compris le dessin,	120 »
4e année d'études, id.	120 »
5e année d'études, id.	120 »

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. — Art. 20 de la loi.

Les élèves paieront 20 fr. pour les exercices docimastiques, 20 fr. pour les exercices du laboratoire des recherches et 20 fr. pour les cours d'allemand et d'anglais. — Arrêté ministériel du 15 nov. 1877.

Art. 1er. Les rétributions à payer pour les inscriptions aux exercices de la Faculté de médecine de l'Université de Liége sont fixées comme suit : — Arrêté ministériel du 28 nov. 1877.

A. — Candidature.

Exercices de dissection, 30 fr.
» d'anatomie microscopique, 25 fr.

B. — Doctorat.

Exercices d'anatomie pathologique microscopique, 15 fr.
» d'opérations chirurgicales, fr. 7-50.
» d'anatomie topographique, 5 fr.

Exercices de pharmacie pratique, 30 fr.
» de chimie analytique, 10 fr.
» de » toxicologique, 5 fr.

Art. 2. Ces rétributions sont exigibles pour chaque inscription aux exercices prémentionnés, même de la part des élèves répétants.

Art. 3. Pour les exercices pratiques relatifs à l'examen de pharmacien, les rétributions fixées par l'art. 1er seront prélevées, la première année de l'inscription, sur la rétribution générale déterminée par l'arrêté du 3 novembre 1877.

Arrêté ministériel du 19 fév. 1878.

A. Les élèves régulièrement inscrits à la candidature ou au doctorat en sciences naturelles, paieront :

1° Pour les manipulations chimiques (candidat.), 20 fr. pr semestre.
2° » les exercices d'analyse chimique (doctorat), 50 fr. »
3° » » de chimie générale » 50 fr. »

B. Les personnes autorisées par la Faculté à fréquenter les exercices, soit d'analyse chimique, soit de chimie générale, du doctorat, paieront :

1° Pour une inscription annuelle, 200 fr.
2° » » semestrielle, 125 fr.
3° » » trimestrielle, 75 fr.

Art. 1er du règl.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février.

2° La fréquentation. — Des vacances.

Art. 2 de la loi.

Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 36 du règl.

Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques. Art. 5 de la loi.

Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre. Art. 8 du règl.

Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent. Art. 9 du règl.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au Recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le Recteur. Art. 10 du régl.

Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès. Art. 11 du règl.

Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ; l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit. Art. 23 de la loi.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7 du règl.

Le 1er et le 2 janvier ;
Le lundi et le mardi du carnaval ;
Le jour de l'Ascension ;
Le lundi de la Pentecôte ;
Le jour de la Fête-Dieu ;
Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold I^{er} et de l'acceptation de la Constitution ;
Le 1er et le 2 novembre ;
Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;
Du 25 au 31 décembre.

3° Les mesures d'ordre intérieur.

Art. 29 du règl. Le Recteur a la direction supérieure de la police académique. Il surveille la conduite des étudiants.

Le Recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collége des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Art. 24 de la loi. Les seules peines académiques sont :

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le Recteur ; les deux autres, par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° Les examens.

I. Des sessions.

Les examens ont lieu devant les Facultés.

Celles-ci ne peuvent y procéder qu'autant que la majorité des membres dont chacune d'elles se compose soit présente.

Si certaines matières faisant l'objet d'un examen ont été enseignées à l'Université par des personnes n'appartenant pas à la Faculté chargée de procéder à cet examen ou n'y ayant pas voix délibérative, ces personnes sont appelées à participer à l'examen avec voix délibérative.

Il y a annuellement deux sessions ordinaires d'examen devant les Facultés : l'une s'ouvrant à la fin du premier semestre, l'autre commençant le deuxième mardi du mois de juillet.

Les Facultés sont autorisées à tenir, dans le courant du

mois d'octobre, une session extraordinaire pour les élèves ajournés à la session précédente ou qui se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen et qui auraient été admis par elles à se représenter à l'époque de la rentrée.

Les examens qui ont lieu à cette époque de l'année, ainsi qu'à la première session ordinaire, n'entraînent aucune interruption des cours.

II. Des frais d'examen.

Les frais d'examen devant le jury central et devant les Facultés des universités de l'État sont réglés comme il suit : Art. 36. Loi du 20 mai 1876.

Pour l'examen de candidat en philosophie et lettres	fr.	50	»
Pour l'examen de docteur en philosophie et lettres	»	50	»
Pour l'examen de candidat en droit	»	100	»
Pour chacun des examens de docteur en droit . .	»	100	»
Pour l'examen de candidat notaire.	»	100	»
Pour chacun des examens de candidat en sciences	»	40	»
Pour chacun des examens de docteur en sciences physiques et mathématiques	»	40	»
Pour l'examen de docteur en sciences naturelles .	»	80	»
Pour l'examen de candidat en médecine	»	40	»
Pour chacun des examens de docteur en médecine	»	80	»
Pour l'examen de candidat en pharmacie . . .	»	50	»
Pour l'examen de pharmacien	»	50	»

Les récipiendaires paient en outre, pour frais d'examen, 5 fr. pour chaque épreuve. Art. 37 id.

Les récipiendaires ajournés qui se représentent payent la moitié des frais d'examen.

Les récipiendaires absents aux examens pour motif légitime, sont assimilés aux ajournés ; ceux qui sont absents sans motif légitime sont considérés comme refusés.

Les récipiendaires refusés qui se représentent sont tenus de payer de nouveau la totalité des frais d'examen.

III. Des matières d'examen.

Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu à l'Université de Liége, conformément au programme ci-après : Art. 1er de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1876.

Examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

Arrêté ministériel du 19 janv. 1878.

La première comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

La philosophie morale et la psychologie ;

L'histoire politique de l'antiquité ;

Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien ;

L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires.

Les élèves peuvent, en outre, être soumis à un examen écrit sur le latin et la littérature française.

La seconde épreuve comprend :

La logique ;

L'histoire politique du moyen âge ;

L'histoire politique moderne et spécialement l'histoire politique interne de la Belgique.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, la première épreuve comprend, en outre, l'explication d'un auteur grec ; la seconde épreuve, la traduction d'un texte grec à livre ouvert.

Arrêté ministériel du 17 mars 1877.

Examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et d'un texte grec ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1re partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1re partie) ;

Les éléments de la grammaire générale.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec ;

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (2e partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (2e partie) ;

Les antiquités grecques ;

L'histoire comparée des littératures européennes modernes ;

La métaphysique générale et spéciale.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes.

Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches philosophiques, sont tenus de *rédiger une question de philosophie.* Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches littéraires, sont tenus de *rédiger un travail littéraire.*

Examen pour le grade de candidat en droit.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique comprenant :

L'histoire du droit romain ;

Les institutes du droit romain ;

Le droit naturel ou la philosophie du droit ;

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Examen pour le grade de docteur en droit.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives.

La première comprend :

Les pandectes ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Le droit public ;

Le droit administratif ;

Le droit criminel belge (1re partie : droit pénal).

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Le droit criminel belge (2e partie : instruction criminelle) ;

Les éléments du droit commercial ;

Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile ;

L'économie politique.

Les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire l'objet de deux années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat notaire.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives, pour les récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

Sciences politiques et administratives.

Candidature.

A. Pour les candidats en philosophie.

Encyclopédie du droit.

Droit naturel ou philosophie du droit.

Introduction historique au cours de droit civil.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

B. Pour les candidats en droit.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

Doctorat.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur deux ans).

Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans).

Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Examen pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;
La géométrie analytique complète ;
La géométrie descriptive ;
L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ;
Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations.

La seconde comprend :

La statique analytique et la dynamique du point ;
L'astronomie physique ;
La physique expérimentale ;
Les principes généraux de chimie ;
La cristallographie.

Examen pour le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure ;

Le calcul des probabilités ;

La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ;

La physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ;

L'astronomie mathématique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires :

Les compléments d'analyse ;

Les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste ;

La géométrie supérieure analytique et synthétique ;

La physique expérimentale et mathématique.

Examen pour le grade de candidat en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;

La physique expérimentale ;

Les éléments de zoologie.

La seconde comprend :

La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie ;

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de docteur en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend trois des quatre catégories des matières suivantes, au choix des récipiendaires, savoir :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées ;

B. La botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétale ;

C. La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique ;

D. La chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

Examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments d'anatomie comparée ;
La pharmacognosie et les éléments de pharmacie ;
L'anatomie de texture générale.

La seconde comprend :

La physiologie humaine ;
L'anatomie descriptive, y compris l'anatomie des régions ;
L'anatomie de texture spéciale ;
Des démonstrations anatomiques ordinaires ou microscopiques ;
Des démonstrations anatomiques microscopiques.

Examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première épreuve peut, à la demande du récipiendaire, être divisée en deux sous-épreuves comprenant respectivement :

Première sous-épreuve :

L'anatomie pathologique ;
La pathologie générale ;
L'hygiène publique et privée.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.

Deuxième sous-épreuve :

La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales ;
La thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'analyse pathologique.

La deuxième comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie ;
La théorie des accouchements ;
La médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième comprend :

La clinique interne ;
La clinique externe ;
La pratique des accouchements ;
La théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat en pharmacie.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale ;
La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de pharmacien.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique ;

Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima ;

La pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

Deux opérations chimiques ;

Deux préparations pharmaceutiques ;

Une analyse générale ;

Une opération toxicologique ;

Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments ;

Une recherche microscopique.

Art. 2 id

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si un récipiendaire, après avoir obtenu d'une autre université ou du jury central, un certificat constatant qu'il a satisfait à la première épreuve d'un examen divisé, se présente dans l'une des universités de l'État pour subir la seconde épreuve, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des deux épreuves telles qu'elles sont réglées par l'article 1er du présent arrêté, sauf celles qui, aux termes du certificat, ont été comprises dans la première.

De même si, dans le cas précité, l'examen est divisé en trois épreuves et si le récipiendaire est porteur de certificats constatant qu'il a satisfait aux deux premières, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des trois épreuves, sauf celles qui, aux termes des certificats, ont été comprises dans le programme de l'une des épreuves précédentes.

IV. De l'entérinement des diplômes.

Art. 20 de la loi. Les diplômes relatifs aux grades prémentionnés, délivrés conformément aux prescriptions des articles précédents, soit par une université de l'État, soit par une université libre, soit par le jury central, seront, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles.

Art. 33 id. L'entérinement de chaque diplôme donnera lieu à la perception d'un droit de vingt francs.

V. Dispositions transitoires.

Art. 47 id. Les récipiendaires qui ont obtenu le grade de candidat, et commencé leurs études pour le doctorat ou pour la pharmacie antérieurement à la publication de la présente loi, pourront subir les derniers examens sur les matières déterminées par les lois antérieures.

La même faculté est accordée, pour l'examen de candidat notaire, à ceux qui ont subi l'épreuve préparatoire à cet examen et commencé leurs études pour le notariat antérieurement à la publication de la présente loi.

Art. 48 id. Les récipiendaires qui ont obtenu le diplôme ou certificat préparatoire, et commencé leurs études pour la candidature dans l'une ou l'autre Faculté antérieurement à la publication de la présente loi, pourront, dans l'année de cette publication, subir l'examen de candidat sur les matières déterminées par les lois antérieures.

Toutefois, cette faculté n'est point accordée, pour l'examen de candidat en droit ou de candidat en médecine, aux récipiendaires qui n'ont point obtenu le diplôme de candidat en philosophie et lettres ou celui de candidat en sciences naturelles antérieurement à la publication de la présente loi.

Art. 49 id. Par dérogation aux dispositions des articles 47 et 48, les certificats de fréquentation délivrés en vertu de la loi du 1er mai 1857 ne dispenseront les récipiendaires d'un examen sommaire, que pour autant qu'ils les aient fait vérifier par la commission dont il est parlé au chapitre III ci-dessus, au plus tard avant le 1er janvier 1877.

5° Moyens d'encouragement et bourses.

Des médailles en or, de la valeur de 100 francs, peuvent être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux Belges, quel que soit le lieu de leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours. Art. 44 de la loi.

Ne seront admis à concourir que les jeunes gens qui ont terminé leurs études, et seulement dans les deux années qui suivront l'obtention du diplôme de docteur.

Une récompense en livres d'une valeur de 400 francs est ajoutée à chaque médaille.

Le gouvernement peut, en outre, conférer des bourses de voyage aux lauréats, sur la proposition du jury de concours.

Les étrangers qui auront fait leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par le gouvernement.

Quatre-vingts bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune, qui, se destinant aux études supérieures, ont fait preuve d'une aptitude dûment constatée, à la suite d'un concours dont les conditions seront réglées par le gouvernement. Art. 45 id.

La collation d'une bourse n'astreint pas le titulaire à suivre les cours d'un établissement déterminé.

Les bourses seront conférées par arrêté royal. Il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Douze bourses de 2,000 fr. par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours dont il réglera les conditions, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers. Art. 46 id.

Ces bourses seront conférées pour deux ans et réparties de la manière suivante : quatre pour les docteurs en droit et les docteurs en philosophie et lettres; huit pour les docteurs en sciences naturelles, pour les docteurs en sciences physiques et mathématiques, pour les docteurs en médecine et pour les pharmaciens.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Discours inaugural de M. le Recteur Trasenster 3

Exposé de la situation de l'Université, par le même 33

Visite de LL. MM. le Roi et la Reine 68

Corps enseignant 79

Programme des cours 84

Extrait des dispositions législatives et réglementaires sur l'enseignement supérieur 95